Publié le 11 novembre 2026.
www.entreprises-coloniales.fr

JARDIN BOTANIQUE ET ZOOLOGIQUE DE SAÏGON

Travail en cours

Créé le 10 juin 1863 par le contre-amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine,.

Louis Rodolphe GERMAIN,
vétérinaire de la Marine,
1er directeur

Jean-Baptiste Louis PIERRE, directeur (1865-1877)

ANDRÉ BAUDRIT
professeur licencié,
diplômé d'études supérieures d'histoire et géographie

GUIDE HISTORIQUE DES RUES DE SAIGON (1943)

144. — PIERRE. — Rue

8-9-A-B. — Orientée NO-SE. — Joint la rue Martin-des-Pallières (tramway) à la rue Richaud (quartier de Pakao).

Le nom de PIERRE a été donné à la rue qui le porte en 1907 (Voir reg. délibérat., t. 18., p. 24-25. Séance du 21 janvier 1907 ou Baudrit : « Extraits… », t. 2, p. 409-410, doc. 797).

Botaniste (1833-1905). — Jean-Baptiste Louis PIERRE, dit le « Docteur PIERRE », naquit le 23 octobre 1833 à Saint-André de la Réunion. À l'âge de 18 ans, il partit à Paris faire des études de médecine, puis se spécialisa dans la botanique à Strasbourg. Ensuite, il se rendit aux Indes comme aide-naturaliste du docteur ANDERSON, directeur du jardin botanique de Calcutta.

En 1865, PIERRE quitta le gouvernement anglais pour devenir directeur du jardin botanique de Saïgon, en qualité de « jardinier de la Marine ». La même année, il fut chargé de créer la ferme-école des Mares et devint membre titulaire du « Comité agricole et industriel de Cochinchine ». la future « Société des études indochinoises » (1883). En 1875, il fut désigné comme professeur à l'École des stagiaires créée par LURO.

Dès son arrivée en Indochine, PIERRE fut chargé par le ministre de la Marine, l'amiral DUPERRÉ, d'inventorier les richesses forestières du pays et des régions voisines. Jusqu'en 1877, il parcourut le Cambodge, la Basse-Cochinchine, le Siam et la côte orientale de la presqu'île de Malacca. Et après douze ans de travaux pénibles, il rentra en France pour étudier ses précieuses collections, car, par arrêté du 4 [386] janvier 1877, le ministre de la Marine venait: de le charger de publier la « Flore forestière de Cochinchine ». L'année suivante, une collection de bois coloniaux présentée à l'Exposition universelle de Paris, lui valut une médaille d'or et la croix de la Légion d'honneur.

Vingt ans (de 1879 à 1899) lui furent nécessaires pour mettre sur pied cet « ouvrage qui reste le plus important qui ait jamais été élaboré sur nos flores coloniales et l'un des plus vastes travaux qui aient jamais été publiés sur les flores forestières mondiales » (André NEVEU).

Bien que très apprécié des savants étrangers, pour sa vaste érudition, le conseil colonial commença bientôt à regretter le paiement d'une rente viagère de 6.000 francs qui lui était attribuée depuis 1888 pour lui permettre de poursuivre les travaux scientifiques qui étaient en cours. PIERRE dut se justifier, faisant remarquer qu'il ne touchait, en effet, que 6.000 francs, et n'avait qu'un aide ; tandis que le botaniste HOOKER, chargé dans l'Inde de travaux semblables, touchait 50.000 francs et avait 16 collaborateurs sous ses ordres.

Les préoccupations matérielles de ce grand savant s'ajoutèrent ainsi, pendant longtemps, au labeur écrasant qu'il fournit. Rien ne put l'arrêter : « Me reposer ? disait-il, je n'en ai pas le temps ; la vie est si courte ! »

Cependant, en 1903, le conseil colonial le mit en demeure de « livrer son travail terminé », dans un délai d'une année.

PIERRE, lassé par ces luttes incessantes, découragé, rentra en France. Il mourut à Saint-Mandé (Seine), le 1er novembre 1905, ayant travaillé sans répit jusqu'à 72 ans pour le plus [387] grand bénéfice de la science et pour la gloire de son pays.

Saïgon ne l'honora que bien modestement par une petite rue de faubourg.

De lui :

— Lettre du 29 novembre 1868 à M. le président du Comité agricole et industriel de Cochinchine, sur la question du jardin d'acclimatation, « Bull. Comité agr. et indust. de Cochinch. », 2e trim. 1868, p. 25-27.

— Rapport sur la possibilité de la culture des cinchonas dans la Basse-Cochinchine et le Cambodge, « Bull. Comité agr. et indust. de Cochinch. », 1er trim. 1872, p. 42-49.

— Note sur l'hymenoa courbaril (L.) et sur l'éperna falcata (Auhl.) à M. le président du Comité agricole et industriel de Cochinchine, « Bull. Comité agr. et indust. de Cochinch. », 1er trim. 1873, p. 96-97.

— Notice sur une espèce d'isonandra fournissant un produit similaire à la gutta-percha, « Bull. Comité agr. et indust. de Cochinch. », 1er trim 1876, p. 152-162.

— Nomenclature de la collection des bois de la Basse-Cochinchine, faite par le directeur du jardin botanique de Saïgon, « Bull. Comité agr. et indust. de Cochinch. », 1er trim. 1875, p. 203-208.

— Énumération des diverses variétés de riz dans la Basse-Cochinchine, « Bull. Comité agr. et indust. de Cochinch. », 1er trim 1875, p. 209-210.

— Conseils pour l'exportation des riz de Cochinchine, « Bull. Comité agr. et indust. de Cochinch. », 1er trim. 1876, p. 259-260.

[388]

— Extrait du rapport sur sa mission à Java, concernant la culture de caféier, « Bull. Comité agr. et indust. de Cochinch. », 1er trim 1879, p. 207.

— Flore forestière de Cochinchine, Paris, Doin, 4 vol. in-folio, planches coloriées, 1900.

— Notes sur les arbres à caoutchouc et à gutta percha de Cochinchine et du Cambodge, dans « Excursions et reconnaissances », Saïgon, 1882, t. IV et « Revue indochinoise », no 1, Hanoï, 1903.

— Sur les plantes à caoutchouc de l'Indochine, « Revue indochinoise », Hanoï, 1903

Sur lui :

— Inauguration de la stèle de PIERRE, au jardin botanique de Saïgon.

a) Discours de M. A. NEVEU (p. 186 à 189).

b) Discours de M. R. BARQUISSAU (p. 191 à 192)

« Bulletin Société des études indochinoises », 1er et 2e trim. 1933.

Portrait :

— Bull. Soc. études indoch., 1er et 2e trim. 1933, p. 185.

———————————————

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1874, p. 54)

Par décision du contre-amiral gouverneur et commandant en chef, en date du 27 janvier 1874 :

M. Cornu aîné est nommé membre de la commission permanente chargée de surveiller les dépenses du jardin botanique, en remplacement de M. Sandner, décédé.

———————

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1874, p. 109)

Par décision du contre-amiral gouverneur p. i. et commandant en chef, en date du 21 mars 1874, M. Bernard, substitut du procureur générai, a été nommé, en remplacement de M. Egasse, membre de la commission chargée de surveiller les dépenses du jardin botanique.

———————

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1876, p. 133)

Par décision du colonel gouverneur p. i., en date du 1er avril 1876, rendue sur la proposition du directeur de l'intérieur :

M. Heuzé a été nommé, à titre provisoire, sous-directeur du jardin botanique et de la ferme des Mares.

———————

No 89. — Arrêté confiant une mission en Europe à M. Pierre, directeur du jardin botanique de Saïgon.

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1877, p. 181-182)

Le Contre-Amiral Gouverneur et commandant en chef.

Considérant que M. Pierre, pendant les douze années qu'il vient de passer en Cochinchine comme directeur du jardin botanique, a réuni les matériaux nécessaires pour publier une flore forestière et agricole figurée, ainsi qu'une flore générale de la Basse-Cochinchine ;

Considérant qu'il est indispensable, avant d'aborder l'œuvre de publication de ces ouvrages, que les éléments qui les composent soient soumis à une étude comparative dans les musées de Paris et de Londres, qui possèdent des documents les plus variés sur la flore du Sud de l'Asie ;

Attendu que la colonie a un intérêt considérable à ce que sa flore soit connue, tant au point de vue commercial ou agricole qu'au point de vue scientifique ;

Sur la proposition du Directeur de l'intérieur ;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Article premier. — Une mission en Europe, à la solde annuelle de douze mille francs, et dont la durée ne pourra excéder cinq années, est accordée à M. Pierre, directeur du jardin botanique.

Il lui sera alloué, en outre, les frais de voyage et de séjour dus aux officiers supérieurs.

Art. 2. — Un dessinateur accompagnera M. Pierre dans sa mission, et il recevra, à cet effet, un traitement de 3.000 francs par an. Ses dépenses de voyage et de séjour, non tarifées, seront payées sur mémoire.

Art. 3. — Pendant la durée de la mission de M. Pierre, il sera ouvert au budget de la colonie un crédit de vingt mille francs pour assurer les dépenses de voyage du dessinateur, les frais de publication des deux flores, les frais de transport à Paris et à Londres des matériaux de ces flores, ainsi que la distribution, dans les muséums de

France et de l'étranger des doubles de toutes les espèces devant entrer dans la flore de la Basse-Cochinchine.

Art. 4. — M. Pierre demeure titulaire de l'emploi de directeur du jardin botanique de Saïgon.

Art. 5. — Le Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, sauf approbation ultérieure du Ministre de la marine et des colonies.

Saïgon, le 4 juin 1877.

DUPERRÉ.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'intérieur,
PIQUET.

———————

Nº 162. — Décision relative au départ pour France de M. Pierre, directeur du jardin botanique de Saïgon, et à son séjour dans les villes de Batavia, Madras et Bombay.

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1877, p. 295-296)

Du 10 octobre 1877.

Le Contre-Amiral gouverneur et commandant en chef

Vu l'arrêté du 4 juin 1877, chargeant M. Pierre, directeur du jardin botanique, d'une mission en Europe pour préparer la publication de la flore générale de la Cochinchine française ;

Vu la nécessité pour ce fonctionnaire de se rendre à Batavia, Madras et Bombay, afin de compléter certaines études de botanique qui doivent aider à la préparation de son travail ;

Sur la proposition du Directeur de l'intérieur,

DÉCIDE :

Article premier. — M. Pierre, directeur du jardin botanique de Saïgon, partira pour France par le courrier du 22 octobre courant, afin d'accomplir la mission qui lui a été confiée.

Art. 2. — Ce fonctionnaire est autorisé à se rendre et à séjourner dans les villes de Batavia, Madras et Bombay, avant de se diriger sur France.

Il lui sera délivré à cet effet une réquisition de passage de 1re classe pour Batavia, sa première destination.

Art. 3. — Avant son départ de Saigon, M. Pierre recevra trois mois d'avances de solde coloniale sur le pied de douze mille francs par an.

Art. 4. — Le Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 10 octobre 1877.

DUPERRÉ.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'intérieur,
PIQUET.

———————

CORROY, directeur (1877-1882)

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1877, p. 315)

Par décisions du Contre-Amiral Gouverneur et Commandant en chef, en date du 10 octobre 1877, rendues sur la proposition du Directeur de l'intérieur:

M. Corroy, vétérinaire en premier de l'artillerie de marine, a été chargé des fonctions de directeur du jardin botanique et de la ferme des Mares, pendant l'absence de M. Pierre, directeur, chargé d'une mission en Europe.

M. Cazeau, attaché à la ferme agricole du Cambodge, a été nommé jardinier chef au jardin botanique.

———————

AVIS

(*Journal officiel de la Cochinchine*, 29 novembre 1879, p. 142)

Le vendredi 5 décembre 1879, à sept heures du matin, en face des bureaux des domaines, rue Catinat, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 4 buffles, 5 génisses, 5 veaux et 2 bœufs réformés, provenant du jardin botanique et de la ferme des Mares.

Les prix de vente, augmentés de 5 p. 100 pour tous frais, seront payés comptant.

———————

MOUVEMENTS DU PERSONNEL.

(*Journal officiel de la Cochinchine*, 5 mars 1881, p. 187)

Par décision du Gouverneur, en date du 25 février 1881, rendue sur la proposition du Directeur de l'intérieur :

M. Cazeau, adjoint au directeur du jardin botanique et de la ferme des Mares, a été appelé à diriger ces deux services pendant l'absence de M. Corroy, parti en mission.

———————

AVIS

(*Journal officiel de la Cochinchine*, 5 mars 1881, p. 189)

Le jeudi 10 mars 1881, à huit heures du matin, à la ferme des Mares, il sera procédé, par le receveur des domaines, à la vente aux enchères publiques de :

3 600 kilogrammes de paddy de la récolte 1880-1881, 590 gousses de vanille, 1 taureau, 3 génisses, 1 veau, 5 vaches, 1 mule, 1 cheval, meule, arrosoirs, bêches, pelles, licols, etc., provenant de la ferme des Mares et du jardin botanique.

Les prix de vente, augmentés de 5 p. 100 pour tous frais, seront payés comptant.

———————

MOUVEMENTS DES PASSAGERS.

———————

LISTE des passagers arrivés à Saïgon, le 26 octobre 1882,
par le transport l'*Annamite* [navire de l'État].

(*Journal officiel de la Cochinchine*, 1er novembre 1882, p. 962)

M. Reynier, employé du jardin botanique.

———————

Olivier MOQUIN-TANDON, directeur

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1882, p. 250)

Par décision du directeur de l'intérieur, en date du 6 mai :

M. Moquin-Tandon, licencié es-sciences naturelles, a été appelé à remplir provisoirement les fonctions de directeur du jardin botanique et de la ferme des Mares, en remplacement de M. Corroy, rentré en France.

———————

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 30 décembre 1882, p. 389)

Par décision du gouverneur, en date du 12 octobre, rendue sur la proposition du directeur de l'intérieur :

M. Arnier, commis de comptabilité de 1re classe, remplacera provisoirement M. Moquin-Tandon pendant la durée de son absence, tout en continuant de remplir les fonctions de comptable du jardin botanique et de la ferme des Mares.

Il recevra, à ce titre, une indemnité annuelle de quatre cents piastres.

———————

CONSEIL COLONIAL

———————

Séance du 10 décembre 1882
(*Journal officiel de la Cochinchine*, 30 décembre 1882, p. 1237)

Prolongation de la mission de M. Pierre.

L'Administration soumet au Conseil une dépêche ministérielle, en date du 18 juillet dernier, relative à la mission de M. Pierre, directeur du jardin botanique de Saïgon, chargé de la publication de la *Flore de Cochinchine*.

Cette mission prenant fin à l'expiration de la présente année, il y a lieu d'examiner s'il convient de la prolonger et, dans l'affirmative, pour quel laps de temps.

La dépêche précitée nous fait connaître l'état de l'œuvre entreprise. Sur les 25 fascicules dont elle doit se composer, il n'en avait encore été publié que 4 au mois de juillet ; mais ce retard est dû aux lenteurs et aux obstacles que rencontre à son début tout travail d'une certaine importance, à la difficulté de trouver un éditeur remplissant toutes les conditions désirables pour mener l'œuvre à bonne fin. Actuellement, le texte de près de 11 fascicules et les dessins qui s'y rattachent sont préparés, et il est permis de prévoir que rien n'entravera la publication de l'ouvrage à l'avenir, pourvu que M. Pierre soit maintenu à Paris pour une nouvelle période de cinq années.

D'un autre côté, M. Bureau, professeur de botanique au Muséum d'histoire naturelle, M. Baillon, directeur du jardin botanique de la faculté de Paris, ont adressé à notre représentant, qui nous les a transmises, des lettres par lesquelles, lui signalant le mérite exceptionnel de l'œuvre de M. Pierre, ils lui demandent d'user de son influence pour obtenir de la colonie qu'elle veuille bien lui continuer le concours qu'elle lui a accordé jusqu'à ce jour.

En présence des témoignages de haute estime donnés à M. Pierre, et aussi à raison des sacrifices que notre budget s'est imposés pour lui permettre de terminer la publication de la *Flore de Cochinchine*, votre commission est d'avis qu'il y a lieu d'inscrire au budget les mêmes crédits que les années précédentes et d'accorder la

prolongation de cinq années qui est indiquée comme nécessaire pour l'achèvement de celte publication.

Toutefois, comme les dépenses déjà faites et celles à faire sont considérables, que l'ouvrage de M. Pierre a été préparé et sera publié aux frais exclusifs de la colonie, votre commission vous propose de spécifier expressément que les droits d'auteurs à percevoir sur la *Flore de Cochinchine* seront acquis à la colonie.

Le rapporteur,
Dr J. CARDI.

M. Denis. — Je proposerai le renvoi de l'affaire à une prochaine séance, parce que je crois que M. Viénot aurait quelques observations à présenter.

M. CARDI. — Ces observations sont relatives non à la prolongation de la mission de M. Pierre, mais à la propriété de l'œuvre. La commission y répond dans son rapport.

M. le directeur de l'intérieur. — Nous avons actuellement un contrat avec un éditeur qui doit nous fournir un nombre déterminé d'exemplaires de l'ouvrage colorié et non colorié. Mais je ne pense pas que rien ait été arrêté par écrit, du moins avec M. Pierre, au sujet de la propriété de cet ouvrage.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.

———————

NOMINATION

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 29 janvier 1883, p. 89-90)

Par décision du Gouverneur, en date du 25 janvier, rendue sur la proposition du Directeur de l'intérieur :

M. Moquin-Tandon, licencié ès sciences naturelles, chargé provisoirement de la direction du jardin botanique et de la ferme des Mares, est nommé, à compter du 1er janvier 1883, directeur titulaire de ces deux établissements, en remplacement de M. Pierre, en mission en Europe, qui, à partir de la même date, prend le titre de directeur honoraire.

Il recevra, en cette qualité, une solde annuelle de deux mille cent quarante piastres, plus un supplément de quatre cents piastres à titre d'ancienneté de services.

———————

L'exposition de Calcutta

(*Journal officiel de la Cochinchine*, 6 octobre 1883, p. 961)

Le Gouverneur de la Cochinchine française, chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie,

Vu l'arrêté, en date du 2 juillet 1883, nommant une commission chargée de réunir et de classer les divers objets ou produits qui pourraient être envoyés à Calcutta pour l'exposition internationale de 1883 ;

Vu l'arrêté du 28 du même mois, ouvrant un crédit de 12.000 piastres pour subvenir aux dépenses que nécessitera la participation de la colonie à cette exposition ;

Vu le procès-verbal de la commission, dans sa séance du 4 septembre, demandant que M. Moquin-Tandon soit désigné pour y représenter la Cochinchine ;

Sur la proposition du Directeur de l'intérieur,

Décide :

Article premier. — M. Moquin-Tandon, directeur du jardin botanique de la ferme des Mares, est désigné comme délégué de la Cochinchine à l'exposition de Calcutta ; il est

chargé en cette qualité des mesures à prendre pour organiser, installer et présenter convenablement les objets envoyés par la colonie.

Il prendra passage sur le paquebot des Messageries maritimes qui quittera Saïgon le 8 octobre pour se rendre à destination.

Art. 2. — M. Moquin-Tandon recevra pour tous frais, pendant la durée de son séjour à Calcutta et dans les autres villes où il pourrait avoir à séjourner pour l'accomplissement de sa mission, une solde mensuelle de 600 piastres ; il n'aura droit, durant ses traversées, qu'à son traitement colonial de directeur du jardin botanique et de la ferme des Mares.

Art. 3. — La portion de cette dépense représentant la solde coloniale de M. Moquin-Tandon, diminuée des frais de direction intérimaire du jardin botanique et de la ferme des Mares, sera imputée au chapitre XV, 1re section, article premier du budget local. L'excédent, ainsi que les frais de passage, sera pris sur le crédit de 12.000 piastres affecté à l'exposition.

Art. 4. — M. Maréchal, conducteur principal des travaux publics, est adjoint provisoirement à M. Moquin-Tandon et placé sous ses ordres pour le temps qui sera jugé nécessaire par le délégué. Toutefois, son séjour à Calcutta ne dépassera pas l'intervalle d'un courrier à l'autre (courrier de Calcutta à Colombo : 25 jours environ).

M. Maréchal prendra passage sur le paquebot du 8 octobre et aura droit aux allocations réglementaires attribuées aux fonctionnaires de son rang envoyés en mission. Ses frais de passage et ses indemnités seront réglés sur le crédit de l'exposition.

Art. 5. — Une somme nette de quatre mille piastres sera mise, à titre d'avances, à la disposition de M. Moquin-Tandon, pour lui permettre de faire face à ses dépenses de voyage et aux frais d'installation de l'exposition des produits de Cochinchine. Il en rendra compte à son retour dans la forme réglementaire.

Art. 6. — Le Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 2 octobre 1883.

Charles THOMSON.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'intérieur,
Béliard.

———————

NOMINATION
(*Journal officiel de la Cochinchine*, 17 octobre 1883, p. 961)

Le Gouverneur de la Cochinchine française, chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie,

Vu le départ de M. Moquin-Tandon, directeur du jardin botanique et de la ferme des Mares, désigné comme délégué de la Cochinchine à l'exposition de Calcutta ;

Sur la proposition du Directeur de l'intérieur,

Décide :

M. Arnier, commis de comptabilité de 1re classe, remplacera provisoirement M. Moquin-Tandon pendant la durée de son absence, tout en continuant de remplir les fonctions de comptable du jardin botanique et Je la ferme des Mares.

Il recevra, à ce titre, une indemnité annuelle de quatre cents piastres.

Le Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 12 octobre 1883.

Charles THOMSON.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'intérieur,
Béliard.

CONSEIL COLONIAL

Séance du 11 décembre 1882

Au sujet d'un achat de livres pour M. Pierre.
(Dossier nº 12).
(*Journal officiel de la Cochinchine*, 22 décembre 1883, p. 1166)

« M. Pierre, directeur honoraire du jardin botanique, actuellement en mission en France, a demandé et obtenu du Département un crédit de 1.800 francs destinés à l'achat d'un certain nombre d'ouvrages qui lui étaient nécessaires pour la publication de la *Flore forestière de Cochinchine*. C'est cette dépense, imputée sur les fonds du budget local de la colonie, que l'Administration propose au Conseil de ratifier.

« Votre commission a été unanime à penser qu'il est indispensable de donner à M. Pierre tous les moyens qui lui sont nécessaires pour mener à bonne fin l'œuvre importante qu'il a entreprise et dont la colonie est appelée à profiter la première ; aussi vous propose-t-elle d'adopter les conclusions du rapport de l'Administration et de ratifier la dépense dont il s'agit.

« Toutefois, votre commission désire que les ouvrages dont M. Pierre vient de faire l'acquisition fassent retour à la colonie lorsque la mission de ce fonctionnaire sera terminée. À cet effet, elle vous propose d'inviter l'Administration à demander au Département la nomenclature des livres dont il s'agit, afin de pouvoir les inscrire à la suite des ouvrages qui composent la bibliothèque du jardin botanique et qui sont la propriété de la colonie.

« Le rapporteur,
« Ch. Jourdan. »

M. le directeur de l'intérieur. — Je ne dois pas laisser ignorer au Conseil que les livres mis à la disposition de M. Pierre sont portés sur un inventaire qu'il a pris en charge. Les ouvrages qu'il a achetés seront aussi portés sur cet inventaire et reviendront ensuite à la colonie.

M. Cardi. — Il y a deux ans, je crois, on a envoyé aux conseillers coloniaux des livraisons accompagnées de planches de l'ouvrage de M. Pierre. Depuis, nous n'avons plus rien vu, et pourtant cet ouvrage doit paraître en livraisons. Je désirerais obtenir quelques renseignements à ce sujet.

M. le directeur de l'intérieur. — Il nous est arrivé depuis deux livraisons de plus ; si elles n'ont pas été distribuées, c'est que nous avons pensé qu'il était préférable d'attendre que l'ouvrage fût complet. Étant donné les mutations qui se produisent en Cochinchine, si on procédait dès maintenant à la distribution des fascicules, chaque conseiller n'en posséderait qu'un certain nombre et, en très peu de temps, nous aurions dépareillé l'ouvrage, de telle sorte qu'il n'y en aurait pas un seul exemplaire complet. Il serait réellement regrettable de détruire ainsi un document de cette importance, pour la publication duquel la colonie s'est imposé de si lourds sacrifices.

M. Cardi. — La raison donnée par M. le directeur de l'intérieur serait excellente s'il s'agissait d'un ouvrage de bibliothèque ; mais ce n'est pas le cas ici. Les conseillers ont intérêt à juger l'ouvrage au fur et à mesure de sa publication, de même qu'il peut se trouver des gens qui attendent avec impatience l'envoi des fascicules pour se livrer à certaines études. Supposez, d'ailleurs, que le Conseil colonial trouve, à un point de vue quelconque, l'ouvrage défectueux, la distribution des livraisons lui permettrait d'apprécier et d'arrêter les frais.

M. le directeur de l'intérieur. — L'ouvrage de M. Pierre est bien un ouvrage de bibliothèque. D'ailleurs, chacun n'est pas apte à l'apprécier et à l'utiliser au point de vue scientifique. Le Conseil a pu se rendre compte, par certaines correspondances qui lui ont été soumises, de l'appréciation qui en a été faite par plusieurs savants, de même qu'il lui a été donné de se former une opinion par les premiers fascicules distribués. Les livraisons arrivées depuis sont rédigées sur le même plan.

M. le président. — Cela revient à dire qu'un conseiller colonial recevra des livraisons de l'ouvrage pendant la durée de son mandat, et n'en recevra plus à l'expiration de ses fonctions.

M. le directeur de l'intérieur. — La répartition sera faite quand l'ouvrage sera terminé.

M. Cardi. — On pourrait mettre en vente des fascicules, pour laisser aux amateurs le loisir d'étudier *la Flore de Cochinchine*.

M. le président. — Quel est le prix de chaque livraison?

M. le directeur de l'intérieur. — Je ne saurais le dire au juste, car, dans ce prix, il faut faire entrer toute espèce d'éléments que nous ne pouvons connaître à présent : les frais d'impression, les frais de séjour de M. Pierre, les frais du dessinateur qu'il emploie, etc. Quant à ceux qui veulent étudier *La Flore*, ils peuvent ou pourront l'acheter à Paris; l'éditeur a, en effet, le droit de tirer à son compte autant d'exemplaires qu'il le désire, après avoir fourni le nombre fixé par son marché.

M. Cardi. — Combien de livraisons l'éditeur doit-il fournir à la colonie ?

M. le directeur de l'intérieur. — Nous n'en recevons que 40, les autres sont distribuées aux différents musées, bibliothèques, etc. Il est tout naturel que MM. les conseillers coloniaux reçoivent toutes les publications périodiques, telles que Bulletin officiel de la Direction de l'intérieur, etc., mais pour *la Flore*, il vaut mieux attendre.

M. Jourdan. —D'autant plus que ceux qui veulent en prendre connaissance n'ont qu'à se rendre à la bibliothèque.

M. Garcerie. — L'année dernière, on vous a demandé une prolongation de congé de cinq ans pour permettre à M. Pierre d'achever dans de bonnes conditions la publication de son travail. La dépêche de M. Pierre faisait connaître l'état de l'œuvre entreprise. Sur les 25 fascicules dont elle doit se composer, 4 seulement avaient paru et vous avaient été distribués. On annonçait en même temps que le texte et les dessins de 11 autres fascicules étaient prêts à être livrés à l'éditeur.

Je demande à l'Administration combien elle en a reçu depuis cette époque. Il faut que nous sachions si le travail marche régulièrement et s'il sera terminé dans cinq ans.

M. le président. — Nous sortons de la question. Cette observation trouvera plus facilement sa place au moment de la discussion du budget.

M. Garcerie. — Je ne crois pas. Nous allons voter 1.800 francs à M. Pierre pour un achat de livres destinés à la continuation de son ouvrage.

Je veux bien, pour mon compte, voter les crédits nécessaires, mais je demande à connaître où en est la publication.

M. le directeur de l'intérieur. — Ce n'est pas une publication qui puisse paraître à date fixe, comme des journaux ou toute autre feuille périodique. Il faut recueillir des renseignements, les coordonner, etc., puis rédiger le texte, dessiner les planches, et enfin livrer à l'impression. Ces diverses opérations sont soumises à des circonstances qui ne permettent pas de promettre d'avance des livraisons régulières.

M. le président. — On pourrait prendre des renseignements sur l'état du travail.

M. le directeur de l'intérieur. — Les rapports de M. Pierre qui ont été communiqués au Conseil indiquent d'une manière générale l'état d'avancement de ses travaux. Du reste, nous pouvons demander à M. Pierre de nous fournir des indications plus complètes et plus suivies sur cet objet.

M. Garcerie. — Combien a-t-il été envoyé de fascicules depuis l'année dernière ?

M. le directeur de l'intérieur. — Nous en possédons 5.

M. Garcerie. — Alors, il n'en a été envoyé qu'un seul dans le courant de l'année, puisque le Conseil en possédait déjà 4 à la session précédente.

Ce travail marche bien lentement. On a demandé cinq ans pour le mener à bonne fin. Si la publication continue dans ces conditions, ce n'est pas cinq ans qu'il faudra, mais bien vingt. Le texte et les dessins de 11 fascicules étaient prêts en décembre dernier, nous a-t-on dit. Alors, que fait donc l'éditeur ?

M. le directeur de l'intérieur. — Il est possible et même probable que nous recevrons d'ici peu de temps un certain nombre de fascicules ; nous pourrons, du reste, en faire hâter l'impression. Quant à la durée de la mission de M. Pierre, le Conseil l'a prorogée pour cinq ans; à l'expiration de ce terme, si l'ouvrage n'était pas terminé, le Conseil aurait à se prononcer de nouveau.

M. Garcerie. — Je lis ceci dans le procès-verbal de la séance du 10 décembre 1882 : « Votre commission est d'avis d'inscrire au budget les crédits demandés et d'accorder la prolongation de cinq années qui est indiquée comme nécessaire pour l'achèvement de cette publication. »

Les conclusions du rapport sur le crédit de 1,800 francs pour achat de livres sont adoptées à l'unanimité.

———————

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1885, p. 117)

Par décision du Directeur de l'intérieur, en date du 7 mars 1885 :

M. Tesseyre, commis de comptabilité de 2e classe au jardin botanique et à la ferme des Mares, a été appelé à continuer ses services sous les ordres de M. l'administrateur de Chaudoc, en remplacement de M. Charlot ;

M. Laurent, commis de comptabilité de 2e classe au 4e bureau, continuera ses services sous les ordres de M. le directeur du jardin botanique et de la ferme des Mares, en remplacement de M. Tesseyre, appelé à d'autres fonctions.

———————

JARDIN BOTANIQUE.

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1885, p. 207)

Par décision du Directeur de l'intérieur, en date du 12 mai 1885 : M. Jacquet (Louis), ancien élève diplômé et médaillé de l'école pratique d'agriculture d'Écully, a été nommé jardinier au Jardin botanique, en remplacement de M. Régnier.

———————

JARDIN BOTANIQUE.

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1885, p. 246)

Par décision du Gouverneur, en date du 1er juin 1885, rendue sur la proposition du Directeur de l'intérieur :

M. Moquin-Tandon, ancien directeur du Jardin botanique et de la ferme des Mares, a été réintégré dans ses anciennes fonctions à compter du 11 mai 1885, jour de son embarquement.

———————

(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1886, p. 201)

Par décision du Général de brigade, gouverneur p. i., en date du 7 juin, rendue sur la proposition du Directeur de l'intérieur p. i. :

M. Quéru, comptable à la Direction de l'intérieur, remplissant les fonctions intérimaires de directeur du jardin botanique, cessera lesdites fonctions à compter du 5 juin courant.

il remettra le service à M. Moquin-Tandon et continuera sous ses ordres les fonctions inhérentes à l'emploi dont il est titulaire.

———————

Promotion du 14 juillet 1887
dans l'Ordre du Dragon d'Annam.
(*Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, 1887, p. 514-515)

Officiers :

MOQUIN-TANDON (Olivier), directeur du Jardin botanique à Saïgon.

———————

Nº 478. — Arrêté nommant une commission à l'effet de procéder au choix d'un terrain destiné à l'établissement d'une pépinière.
(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1887, p. 771)

Du 25 octobre 1887.

Le directeur de l'intérieur,

……

Arrête :

Une commission composée de :

MM. le secrétaire général p. i., président ;

Moquin-Tandon, directeur du jardin botanique et du service d'acclimatation, membre ;

Josselme, inspecteur d'agriculture, idem ;

Martin, jardinier chef du Gouvernement, idem ;

Colombier, planteur, idem,

se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet de procéder au choix d'un terrain destiné à tous les essais d'acclimatation et à l'établissement d'une pépinière qui pourrait fournir, soit à l'létal de graines, soit à l'état de plants, les espèces qu'il est utile de propager.

Ce terrain, qui ,plus tard, prendra le titre de *Jardin d'essais*, devra être assez grand pour présenter des terrains de qualités différentes et de situations variées. Il devra être à proximité d'un arroyo ou d'une route, et situé s'il est possible dans les environs de Saïgon.

Il reste d'ailleurs entendu que le choix de la commission devra se porter sur des terrains domaniaux pouvant être facilement affectés à l'usage dont indiquée il s'agit. L'évaluation de la superficie choisie devra être approximativement indiquée.

M. l'Administrateur de l'arrondissement où se transportera la commission voudra bien, le cas échéant, aider de ses conseil et de sa connaissance du pays ladite commission.

Saïgon, le 25 octobre 1887.

Pour le directeur de l'intérieur et par ordre,
Le Secrétaire général p. i.,
J. FOURÈS.

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mai 1888, p. 3, p. 1)

Par arrêtés de M. le gouverneur général en date des :

20 avril 1888. — La commission appelée à représenter les pays de l'Indo-Chine à l'Exposition universelle de 1889, est ainsi composée :

Commissaire général : M. Moquin-Tandon, directeur du jardin botanique de Saïgon.

……

CHRONIQUE LOCALE

LE PORT
(*Le Sémaphore de Marseille*, 12 juin 1888, p. 2, col. 2-3)

Arrivée du courrier de Chine. — Le *Melbourne*, de la Compagnie des Messageries Maritimes, courrier de l'Indo-Chine, de la Chine et du Japon, est arrivé hier matin à six heures, avec 204 passagers.

……

Au nombre des passagers du *Melbourne* se trouvaient : MM. Moquin-Tandon, directeur du jardin botanique de Saïgon, commissaire général de l'Indo-Chine française à l'Exposition de 1889…

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1888, p. 3)

20 mai. — M. Brousmiche, pharmacien de 2e classe de la marine, remplira provisoirement les fonctions de directeur du jardin botanique et d'inspecteur d'agriculture pendant l'absence de M. Moquin-Tandon, titulaire de ces fonctions, parti en congé.

NOTICE sur la CULTURE DE CAFÉ LIBERIA
coffea Liberica (Hiern)
par Édouard Brousmiche,
pharmacien de la marine,
directeur p.i. du jardin botanique de Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1888, p. 8-9)

No 201. — PROMOTION dans l'Ordre impérial du Dragon d'Annam.

(*Bulletin officiel de l'Indo-Chine française*, 1889, p. 414 s)

Du 6 mai 1889.

À l'occasion de l'anniversaire de la réunion des États généraux et de l'ouverture de l'Exposition universelle,

Sur la proposition du Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Sa Majesté Thanh-Thai a nommé dans l'Ordre impérial du Dragon d'Annam:

CHEVALIERS.

HAFFNER (Charles-Marie-Eugène), jardinier chef du jardin botanique.

———————

23 septembre 1890 : arrêté supprimant la direction du jardin botanique de Saïgon pour des raisons budgétaires.

———————

LISTE
DES ASSESSEURS TITULAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES APPELÉS À SIÉGER
À LA COUR CRIMINELLE DE SAIGON PENDANT L'ANNÉE 1893.
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 26 janvier 1893, p. 160)

Assesseurs supplémentaires.

Haffner (Charles-Marie-*Eugène*), agent principal des cultures chargé du jardin botanique ;

———————

CONSEIL COLONIAL

———

Construction d'une piscine et d'un abri pour l'éléphant, logement du cornac, cages pour les petits oiseaux du jardin botanique.

(dossier nº 79, 2e BUREAU.)

(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 26 janvier 1893, p. 156-157)

Rapport de l'architecte, chef du service des bâtiments civils.

L'agent principal des cultures, chargé du jardin botanique, demande la construction d'un abri pour l'éléphant et son cornac, avec piscine, et de cages pour loger les petits animaux.

L'éléphant se trouve actuellement sous une paillote qu'il démolit constamment. En lui construisant un abri en maçonnerie, on pourrait sans inconvénient le laisser libre dans l'enceinte.

Le jardin ne possède pas de cages pour les petits animaux; en l'en dotant, tous ces animaux, qui sont enfermés dans les dépendances, faute d'autre place pour les loger, pourraient être installés sur les pelouses du jardin en vue du public.

Saïgon, le 3 décembre 1892.

SAMBET.

Vu et présenté :
Le Directeur des travaux publics,
GUBIAND.

Vu :
le Secrétaire général,
ESCOUBET

Soumis au Conseil colonial :
Le Lieutenant-Gouverneur,
J. FOURÈS.

Vu et présenté :
Le Directeur des travaux publics,
GUBIAND. Vu :
Le Secrétaire général,
Soumis au Conseil colonial : ESCOUBET.
Le Lieutenant-Gouverneur,
J. FOURÈS.

Rapport de la commission.

Messieurs,

Votre commission vous propose d'adopter le crédit, mais en renouvelant l'observation déjà présentée sur l'exagération des sommes demandées.

Le Rapporteur,
Holbé.

M. le président. — Je mets aux voix les conclusions de la commission.

Adopté.

———————————

RÉTABLISSEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR

(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 20 février 1893, p. 269-270)

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 1890, supprimant la direction du jardin botanique de Saïgon pour des raisons budgétaires ;

Considérant que les travaux d'amélioration du jardin ont pris un grand développement et nécessitent une plus grande surveillance ;

Considérant, d'autre part, qu'il convient d'attribuer au jardinier-chef une solde fixe annuelle ;

Sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur,

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 23 septembre 1890, supprimant les fonctions de directeur du jardin botanique et créant un emploi d'agent principal de cultures, est rapporté.

Art. 2. — Le fonctionnaire placé à la tête du service du jardin botanique aura le titre de directeur du jardin et sa solde sera fixée à 10.000 francs par an, soit 5.000 francs de solde d'Europe et 5.000 francs de supplément colonial.

Art. 3. — Les frais de bureau antérieurement alloués à l'agent principal de cultures sont attribués désormais au directeur du jardin.

Art. 4. — La solde annuelle du jardinier-chef du jardin botanique est fixée à 3500 francs, soit 1 750 francs de solde d'Europe et 1750 francs de supplément colonial.

Art. 5. — L'effet des dispositions ci-dessus remontera au 1er janvier 1893.

Art. 6. — Le Lieutenant-Gouverneur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saïgon, le 11 février 1893.

DE LANESSAN.

Par le Gouverneur général :
Le Lieutenant-Gouverneur,
J. Fourès.

CONSEIL COLONIAL

RÉTABLISSEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 2 mars 1893, p. 341)

Rapport de la commission.

Messieurs,

Le jardin botanique de Saïgon a aujourd'hui acquis une importance suffisante pour qu'il soit placé à sa tête un directeur : sa superficie, qui était en 1890 de 14 hectares, est maintenant de 24 hectares.

D'ailleurs, le jardin botanique de Hanoï, moins connu, moins important puisqu'il est de récente création, est dirigé par un directeur.

Nous vous prions, en conséquence, de prévoir, aux lieu et place d'un agent de cultures à 8.000 francs, un directeur à la solde annuelle de 10.000 francs.

D'autre part, il est prévu au budget une somme de 730 piastres pour le salaire d'un jardinier-chef, journalier à 2 piastres par jour.

Ce jardinier ayant été titularisé dans ses fonctions, avec une somme annuelle de 3.500 francs, il en est résulté une augmentation de dépense de 143 piastres que votre commission a inscrite dans les prévisions.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien approuver ce crédit en même temps que celui nécessaire au paiement de la solde d'un directeur du jardin.

Le Rapporteur,
Domenjod.

M. le lieutenant-gouverneur. — Je fais les mêmes réserves que précédemment et je demande le renvoi de la question à l'Administration.

M. Cuniac. — Je demande le renvoi à demain de la question des crédits pour encouragements à l'agriculture.

Le renvoi à la prochaine séance est adopté.

ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL.

	Piastres	Piastres
1 directeur du jardin botanique	2 250 00	
1 jardinier chef	875 00	
1 jardinier journalier à 2 piastres par jour	730 00	
1 commis auxiliaire de comptabilité	875 00	
1 planton	118 20	
Frais de bureau au directeur du jardin	72 00	
Abondement de 15 p. 100 sur 4.000 piastres		5.520 20

Allocation au vétérinaire pour soins à donner aux animaux appartenant au service local : 4 850 francs (net)	1 212 50	
Abondement de 15 p. 100	181 88	
		1.394 38
Solde de M. Pierre	1 500 00	
Solde du dessinateur de M. Pierre	1 000 00	
Impression de l'ouvrage de M. Pierre	3 900 00	
Supplément à justifier pour loyer de l'immeuble, courses en voiture, etc.	1 500 00	
Abondement de 15 p. 100 sur 4000 piastres	600 00	8.500
		15 414 58

ARTICLE 2. — MATÉRIEL.
§ 1er — Jardin botanique.

Éclairage des bâtiments, écuries, allées, etc.	560 00	
Matériel d'exploitation	1 855 00	
Piaules, graines et engrais	775 00	
Nourriture des animaux	2 000 00	
Frais d'écuries et voitures	400 00	
Salaires d'ouvriers et coolies	6 600 00	
Achats d'animaux pour parcs et volières	500 00	
Dépenses diverses et ouvrages spéciaux pour la bibliothèque	180 00	
Achat de pierraille de Biênhoà	900 00	
Entretien de la machine du château d'eau et de la distribution d'eau	1 100 00	
		14 870 00

NOMINATIONS ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL
(*Journal officiel de la République française*, 9 mars 1893, p. 365)

Par arrêtés du Gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 24 février 1893, rendus sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine :

……

M. Haffner, agent principal de cultures, a été nommé directeur du jardin botanique, à compter du 1er janvier 1893.

Ce fonctionnaire recevra, en cette qualité, la solde annuelle de 10.000 francs, se décomposant comme suit : solde d'Europe, 5.000 francs; supplément colonial, 5.000 francs.

———————————

NOMINATIONS ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL

(*Journal officiel de la République française*, 13 mars 1893, p. 398)

Par arrêté du Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, en date du 9 mars 1893, rendu sur la proposition du Secrétaire général :

……

M. Marty, commis de comptabilité de 2e classe, de retour de congé, a été désigné pour servir sous les ordres de M. le chef du 4e bureau, en remplacement de M. Loupy (Saint-Rémy), commis de comptabilité de 2e classe, qui a été appelé pour remplacer au jardin botanique M. Lamache, entré à l'hôpital.

———————————

COCHINCHINE

(*Journal officiel de la République française*, 17 avril 1893, p. 539)

Le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine,

Vu le rapport du directeur du jardin botanique, rendant compte que des essais faits au jardin d'acclimatation pour l'amélioration de la race porcine ont donné des résultats satisfaisants ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la colonie de multiplier ces essais et d'introduire en Cochinchine les meilleures races d'animaux susceptibles d'être acclimatées ;

Sur la proposition du Secrétaire général ;

Le Conseil privé entendu,

Arrête :

Article premier. — Une somme de mille piastres (1.000 $) sera mise à la disposition du directeur du jardin botanique pour être destinée à l'achat d'animaux.

Cette dépense sera imputée au crédit de 2.0000 piastres inscrit au chapitre XV, Commerce, agriculture, article 2, Matériel, sous la rubrique : Encouragements à l'agriculture, etc.

Art. 2. — Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saïgon, le 8 avril 1893.

J. FOURÈS.

Par le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
Escoubet.

———————————

NOMINATIONS ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL

(*Journal officiel de la République française*, 10 août 1893, p. 948)

Par décision du Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, en date du 8 août 1893, rendue sur la proposition du Secrétaire général de la Cochinchine :

M. Delouche, ex-soldat d'infanterie de marine, est nommé jardinier journalier au jardin botanique à raison de 2 piastres par jour, à compter du 1er août 1893.

———————————

AVIS

(*Journal officiel de la République française*, 19 octobre 1893, p. 1152)

L'Administration a l'honneur de porter à la connaissance du public que le jardin botanique est en mesure de délivrer 100.000 pieds de caféiers de Libéria.

———————————

(*Journal officiel de la République française*, 10 janvier 1894, p. 136)

Le sieur Licthion est mis en demeure de terminer dans un délai de quinze jours les travaux de construction des cages pour les petits animaux, après avoir démoli et refait tout ce qui ne peut être accepté.

———————————

LE MÉRITE AGRICOLE

(*Journal officiel de la République française*, 21 janvier 1894, p. 349)
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 12 mars 1894, p. 317)

Haffner (Charles), directeur du jardin botanique de Saïgon (Cochinchine) : a doté le jardin botanique de nombreux spécimens de la flore de l'Indo-Chine.

———————————

Culture de jute. — Observations sur différents essais faits par le jardin botanique. — Possibilité d'introduire cette culture en Cochinchine.
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 22 janvier 1894, p. 150-151)

Cochinchine française. — Jardin botanique.
Saïgon, le 22 décembre 1893.

E. Haffner, directeur du jardin botanique, à M. le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine.

……

———————————

AVIS

(*Journal officiel de la République française*, 29 janvier 1894, p. 176, et s.)

L'Administration a l'honneur de porter à la connaissance du public que le jardin botanique est en mesure de délivrer 20.000 pieds de cacaoyers.

———————————

NOMINATIONS ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL

(*Journal officiel de la République française*, 16 juillet 1894, p. 818)

Par arrêté du Lieutenant-Gouverneur p, i. de la Cochinchine, du 12 juillet 1894, rendu sur la proposition du secrétaire général de la Cochinchine :

M. Firon est nommé jardinier journalier au jardin botanique, à 2 piastres par jour (emploi vacant).

———————————

AVIS

(*Journal officiel de la République française*, 3 janvier 1895, p. 5)

L'Administration a l'honneur de rappeler au public que les cessions de plantes ornementales par le jardin botanique sont faites à titre onéreux et d'après le tarif ci-après :

Plantes en vases : 25 cents la pièce.
Plantes pour vases : 20 cents la pièce.
Plantes pour jardin : de 2 à 5 cents la pièce, suivant nature et grandeur.
Plantes pour appartements : de 25 cents à 3 piastres, suivant nature et grandeur.

Le cessionnaire ne pourra choisir que parmi les plantes disponibles.
Les plantas ne sont délivrées que sur la production du récépissé constatant le versement au trésor du montant de la cession demandée.
Seules les plantes industrielles destinées à des entreprises locales sont délivrées à titre gratuit, les frais d'emballage et de transport restant à la charge du cessionnaire.

———————————

NOMINATIONS ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL

(*Journal officiel de la République française*, 28 février 1895, p. 5)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine, en date du 15 février 1895, rendu sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine :
M. Delouche, jardinier chef à 3.500 francs par an au jardin botanique, est nommé agent de cultures à la même solde ;
M. Firon, jardinier chef journalier à raison de 2 piastres par jour, est nommé agent de cultures au même service à la solde de 3.500 francs.

———————————

NATURALISATIONS

(*Journal officiel de la République française*, 20 juin 1895, p. 883)

Par décrets présidentiels en date du 19 novembre 1894 :
Ont été naturalisés Français, par application du décret du 25 mai 1881 :
MM. Jürgensen (Carsten-Freidrich-Juhn)*, propriétaire, planteur à Tan-loi (Biênhoà) ;
Dino (Charles-Marie), représentant de commerce ;
Bazillio (Victor), surveillant de la vicinalité à Biênhoà ;
Jung (Jean-Jacques), jardinier du jardin botanique ;
Huguenin (Bergenat), négociant ;
Kieffer (Nicolas).

———————————

N° 189. — Arrêté instituant une commission à l'effet de rechercher les terrains de la Cochinchine qui paraîtraient présenter les meilleures conditions d'habitat pour les guttifères et, notamment, pour l'*isonandra-percha*.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin,* 1897)

Du 1er avril 1897.

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,
Considérant l'intérêt que présenterait pour la prospérité de la Cochinchine l'acclimatement et la culture industrielle des guttifères et, notamment, de l'*isonandra-percha*,

ARRÊTE :

Article premier. — Une commission composée de :

……

Haffner, directeur du jardin botanique, *idem* ;

……

est instituée à l'effet :

1° De rechercher les terrains de la Cochinchine qui paraîtraient présenter les meilleures conditions d'habitat pour les guttifères et, notamment, pour l'*isonandra-percha ;*

2° D'y entreprendre, avec le concours pécuniaire du Gouvernement de la Cochinchine, des essais de culture industrielle dans la limite des crédits qui lui seront alloués à cet effet.

Art. 2. — Le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saigon, le 1er avril 1897.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur général :

Le Lieutenant-Gouverneur,

G. Ducos.

———————————

CONSEIL COLONIAL

———

SÉANCE DU 7 MAI 1897

12. Réorganisation du service du Jardin botanique.

(DOSSIER no 39, 1er BUREAU.)

(*Procès-verbaux du conseil colonial de la Cochinchine*, 1897 p. 45-46)

Rapport au Conseil colonial.

L'Administration a l'honneur de communiquer au Conseil colonial les propositions présentées par M. le directeur du Jardin botanique, en vue de la réorganisation de ce service.

Ces propositions ont obtenu l'agrément des pouvoirs locaux et feront l'objet d'un projet de décret qui sera soumis au Département dans le plus bref délai possible.

Il n'est, cependant, pas permis d'espérer que la solution de cette affaire intervienne avant l'année prochaine, de sorte que l'Administration ne croit pas utile de demander au Conseil colonial l'augmentation des crédits prévus cette année pour le service du jardin botanique.

Saïgon, le 29 avril 1807.

Le Lieutenant-Gouverneur,

G. DUCOS.

« E. HAFFNER, DIRECTEUR DU JARDIN BOTANIQUE, à M. le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine.

« Monsieur le Gouverneur,

« Par lettre no 92, en date du 10 mars dernier, j'avais l'honneur d'attirer votre attention sur la situation faite au personnel du jardin botanique, pour lequel il n'existe pas encore de classement.

« Le Chef du 1er bureau, à qui vous avez donné à étudier mes propositions, fait remarquer que l'assimilation du directeur du jardin, au point de vue de la retraite, est réglementée par un décret du 21 mai 1881, et que le Département s'opposera à tout relèvement d'assimilation de cette catégorie de fonctionnaires ; qu'il faudrait, pour faire bénéficier le chef du service du Jardin botanique, changer son titre de directeur en celui d'agent général de culture.

« Un projet de décret (resté sans réponse), réglementant le personnel du jardin botanique, a été adressé au Département il y a deux ans ; je me permettrais, Monsieur le Gouverneur, de vous faire remarquer que les avantages accordés au directeur ne sont pas en rapport avec ceux qui ont été faits à ses prédécesseurs, dont la solde a été élevée jusqu'à 15.000 francs en 1887.

« Dans le tableau ci-joint, J'ai intercalé des botanistes-agriculteurs de 1re et 2e classe, à 7 et 6.000 francs, pour que l'augmentation d'une classe à l'autre ne soit pas trop élevée :

« Désignation du grade servant de base à la fixation de la pension.

« Agent général de culture 1re classe 14.000 Commissaire-adjoint de la marine

« Directeur du jardin botanique 2e classe 12.000 Commissaire-adjoint de la marine.

« Agent de colonisation, sous-directeur 1re classe 10.000

Agent de colonisation, sous-directeur 2e classe 9.000 Sous-commissaire de la marine.

Agent de colonisation, sous-directeur 3e classe 8.000

« Botanistes-Agriculteurs 1re classe 7.000 Aide-commissaire de la marine.

« Botanistes-Agriculteurs 2e classe 6.000

« Agent de culture 1re classe 5.000 Commis de marine.

« Agent de culture 2e classe 4.000

« Agent de culture 3e classe 3.500

« Un agent de culture qui débutera par la 3e classe, pour arriver à la situation la plus élevée dans cette hiérarchie, mettra donc une période de vingt années, en admettant un avancement tous les deux ans, comme dans la plupart des autres services de la colonie.

« En approuvant mes propositions, Monsieur le Gouverneur, vous faciliterez le recrutement du personnel du jardin dans l'avenir, tout en encourageant les agents actuels qui pourront espérer un avancement mérité.

« Le titre d'agent général de culture que je demande pour le directeur, apportera une amélioration tant dans son assimilation que dans sa pension de retraite, assimilation en rapport avec l'importance de ses fonctions et qui, en plus, lui facilitera ses relations avec les autres services.

« Saïgon, le 19 avril 1897.

« E. HAFFNER. »

Rapport de la commission.

Messieurs,

Les propositions que vous soumet l'Administration, comportant fixation des soldes et assimilation du personnel du jardin botanique, sont de simple équité. Il n'est pas admissible, en effet, que ce personnel reste plus longtemps dans la situation incertaine, et si inférieure à l'importance de ses fonctions, qui lui est faite actuellement. Il n'est pas question, d'ailleurs, de donner aux fonctionnaires et employés du jardin botanique des avantages exceptionnels : d'après le projet présenté à votre examen, le grade le plus inférieur, celui d'agent de culture de 3e classe, sera rétribué à 3.500 francs, ce qui est modeste, et la solde afférente au grade le plus élevé de la hiérarchie, celui d'agent

général de culture, directeur du jardin botanique, ne sera pas supérieure à 14.000 francs; c'est là assurément un traitement convenable, mais plutôt faible, si l'on établit des comparaisons avec les autres services.

Votre commission estime, en conséquence, qu'il convient que le conseil colonial donne son approbation pleine et entière au projet de réorganisation du jardin botanique dont il est saisi.

Mais la question de l'avenir ainsi réglée, il reste à envisager le présent.

Le décret dont le projet va être incessamment transmis au Département ne sera certainement pas signé avant de longs mois. Convient-il de laisser d'ici là le directeur du jardin botanique, M. Haffner, et le plus ancien agent de culture, M. Delouche, dans la situation peu acceptable qui leur est faite ? Ils touchent actuellement, le premier, 10.000 francs, et le second, 3.500 francs par an. Ce sont là des traitements presque dérisoires, si l'on considère l'importance des fonctions remplies par M. Haffner et les longs services de M. Delouche. Aussi votre commission croit-elle devoir vous proposer de décider que, dès à présent et à titre provisoire, les soldes des deux fonctionnaires dont il s'agit seront portées respectivement à 12.000 et 5.000 francs. Ce sera pour l'un une augmentation de 2.000 francs et de 1.500 pour l'autre. Les crédits nécessaires seront prélevés sur les voies et moyens de l'exercice en cours.

Le Rapporteur,
Du CROUZET.

M. PÂRIS. — J'estime qu'il serait préférable d'ajourner notre décision au sujet de l'organisation nouvelle du Jardin botanique.

M. le Gouverneur général se propose, en effet, de créer un service général d'agriculture qui comprendra le service secondaire du Jardin botanique.

Toutefois, je m'associe aux propositions de la commission en ce qui concerne l'amélioration des soldes de MM. Haffner et Delouche.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — M. le Gouverneur général ne connaît pas encore ce projet. Je l'ai inscrit à l'ordre du jour, sur la demande de M. le président et par déférence pour le Conseil ; mais, il n'a pas reçu l'approbation du Chef de la colonie. Quant à l'amélioration de la solde de MM. Haffner et Delouche, j'ai déjà pris les mesures nécessaires et j'ai soumis à M. le Gouverneur général des propositions tendant à augmenter la solde de M. Haffner de 2.000 francs et de 1.500 francs celle de M. Delouche.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets aux voix la proposition de M. Pâris : Renvoi à la session ordinaire prochaine de l'étude du projet général de réorganisation du service du Jardin botanique.

Adopté.

CONSEIL COLONIAL
Séance du 1er décembre 1897

10. — Demande de crédits présentée par M. le directeur du jardin botanique pour continuer les essais de culture de tabac.
(*Journal officiel de la République française*, 30 décembre 1897, p. 883)

(DOSSIER no 3, 3e BUREAU.)
Rapport au Conseil colonial.

Par lettre du 14 août dernier, nº 329, adressée à l'Administration supérieure, M. le directeur du jardin botanique a demandé l'inscription, au budget de 1898, d'une somme de 10.238 piastres, nécessaire pour lui permettre de continuer, l'an prochain, sur une superficie d'environ 20 hectares, les essais de culture de tabac qu'il a déjà entrepris à Hong-quang.

Nous avons l'honneur de soumettre aujourd'hui cette demande de crédits à MM. les membres de l'assemblée locale en l'appuyant d'un avis d'autant plus favorable que les essais qui se poursuivent actuellement dans la localité de Hong-quang paraissent devoir donner les meilleurs résultats.

La colonie ne saurait donc, à notre avis, se désintéresser de ces expériences appelées, en cas de réussite, à fixer nos colons et planteurs d'une façon définitive sur la possibilité d'introduire le tabac en Cochinchine et d'y cultiver cette plante avec chance de succès.

Les crédits destinés à ces expériences, sur une plantation de trente-trois champs, seraient employés suivant la répartition ci-après fournie par M. le directeur du Jardin botanique lui-même :

	Piastres.	
Salaire et commission pour un caporal chinois de Deli	300 00	
Salaire de 10 manoeuvres à 9 piastres par mois	1.080 00	
44 passages de Deli à Saïgon à 15 piastres	660 00	
Achat du tabac aux coolies. — Trente-trois champs	3.960 00	
Achat de six bouteilles de graines à 10 piastres	60 00	
66 sacs de guano à 9 piastres	594 00	
Mise en paquets	247 00	
Assortiment et manipulation diverses pendant la fermentation		1.237 00
Frais divers, de transports et imprévu	500 00	
	Constructions.	
11 Cases à 2 compartiments	440 00	
1 Case pour le caporal	60 00	
1 Case pour l'agent de culture	300 00	
8 Hangars à 100 piastres	800 00	
Total	10.238 00 7	

Ce ne serait là en réalité qu'une avance faite par la colonie car le succès venant à répondre à nos efforts, pareille dépense nous donnerait un rendement de 13.200 piastres, en admettant que le tabac récolté soit vendu que 2 francs le kilo, soit un bénéfice de 30 pour 100.

Dans ces conditions, nous avons l'honneur de prier MM. les membres de l'assemblée locale de vouloir bien voter l'inscription, au budget de 1898 d'une somme de 10.238 piastres nécessaire à M. le directeur du jardin botanique pour mener à bien de nouveaux essais de culture, en subordonnant, toutefois, l'emploi de ces crédits au résultat de l'analyse qui sera faite au laboratoire des manufactures de l'État des échantillons de tabac de la récolte qui a lieu actuellement et aux conclusions de la commission chargée de les étudier.

Saïgon, le 24 août 1897.

Le Lieutenant-Gouverneur p. i.,
NICOLAÏ

Rapport de la commission.

Messieurs,

Votre commission estime avec l'Administration que la colonie ne saurait ;e désintéresser d'expériences appelées à prouver que le tabac de bonne qualité marchande peut être cultivé en Cochinchine avec de grandes chances de succès.

Les résultats obtenus par M. Haffner sont plus que satisfaisants et méritent d'attirer toute notre attention.

Les échantillons qui nous ont été soumis nous permettent d'espérer, pour l'avenir, une ressource nouvelle pour la colonie.

Aussi, n'hésitons-nous pas à vous proposer l'inscription, au budget de 1898, d'une somme de 10.238 piastres demandée par M. le directeur du jardin botanique pour mener à bien un essai de culture en grand, en subordonnant, toutefois, l'emploi de ces crédits au résultat de l'analyse qui sera faite au laboratoire des manufactures de l'État, des échantillons de tabac de la récolte qui vient d'avoir lieu.

Le Rapporteur,
PÂRIS.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions de la commission sur le crédit de 10.238 piastres demandé.

Adopté.

———————————

MOUVEMENTS DES PASSAGERS
(*Journal officiel de la République française*, 27 octobre 1898, p. 1314)

Passagers partis le 22 octobre par le vapeur français *Manche* allant en Annam et au Tonkin :

Firon, agent de culture

———————————

NOMINATION)
(*Journal officiel de la République française*, 2 janvier 1899, p. 11)

Par arrêté du Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, en date du 10 décembre 1898 :

M. Amand (Émilien-Ludovic-Ernest), ancien sous-officier, est nommé agent de culture au jardin botanique, en remplacement numérique de M. Bordeneuve, nommé garde forestier stagiaire.

———————————

MOUVEMENTS DES PASSAGERS
(*Journal officiel de la République française*, 25 mai 1899, p. 617)

Un congé d'un an, sans solde, est accordé à M. Firon, agent de culture au jardin botanique, actuellement en congé administratif à Hanoï, pour se livrer à l'industrie et au commerce.

———————————

NOMINATION)
(*Journal officiel de la République française*, 30 juillet 1900, p. 1058)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 12 juillet 1900, rendu sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur p. i. de la Cochinchine :

M. Firon, agent de culture au jardin botanique en Cochinchine, est licencié de son emploi.

———————————

CONSEIL COLONIAL
Séance du 30 juillet

———————

10. — Reconstruction des écuries du jardin botanique.
(DOSSIER nº 67, CABINET.)
(*Journal officiel de la République française*, 13 août 1900, p. 1163)

Rapport de l'architecte, chef du service des bâtiments civils.

Le bâtiment des écuries du jardin botanique est vieux et en très mauvais état. Il serait préférable de le reconstruire au lieu d'y sacrifier de nouvelles dépenses de réparations.

Nous demandons pour cette reconstruction des écuries l'inscription au budget local de 1901 d'un crédit de 2.500 piastres.

Saïgon, le 12 juillet 1900.

SOUHART.

Vu et présenté :
Directeur des Travaux publics de la Cochinchine,
GUBIAND.

Vu et soumis au Conseil colonial :
Le Lieutenant-Gouverneur p. i.,
BOCQUET.

Rapport de la commission.

Messieurs,

Votre commission, tout en acceptant le principe posé par l'Administration, ne saurait se rallier à ses conclusions. Elle trouve, en effet, particulièrement exagéré le crédit demandé de 2.500 piastres.

Un crédit de 500 piastres nous a paru largement suffisant. Le jardin botanique peut très bien se passer d'écuries luxueuses, et laissant l'art de côté, ne songer qu'à faire du pratique et du solide.

Le crédit de 500 piastres dont nous vous proposons l'inscription au budget de 1901 permettra d'atteindre ce but.

Le Rapporteur,
DU CROUZET.

M. LE CHEF DU SERVICE DES BATIMENTS CIVILS. — Messieurs, les écuries du Jardin botanique sont destinées à loger au moins deux chevaux et deux mulets, c'est-à-dire quatre animaux, et deux voitures de service pour les courses en ville et les tournées dans les différents postes d'essais. Si l'on borne les prévisions à cet effectif et à une chambre de saïs, on arrive à un minimum de 1.700 piastres ; mais c'est là un minimum, je le

répète, et il serait impossible de rien faire avec le crédit tel que la Commission prétend le réduire.

Pour des écuries qui ne sauraient consister en une simple paillote, il faut compter l'établissement d'un plancher, l'aménagement du sol en vue de l'écoulement des liquides, l'installation de stalles, d'auges et de mangeoires. Tout cela entraîne à des dépenses considérables qui, pour un bâtiment bien fait, ne peuvent être évaluées à moins de 25 piastres le mètre carré.

Les anciennes écuries qu'il s'agit de remplacer avaient été établies pour huit animaux ; nous n'en avons prévu que sept. Les besoins actuels ne réclament que quatre chevaux ; mais il est prudent d'en prévoir un cinquième, l'un d'eux pouvant tomber malade. D'autre part, nous pouvons avoir à loger momentanément des animaux venus de l'intérieur, des étalons par exemple. Il n'est donc pas inutile d'ajouter deux ou trois stalles de plus. C'est avec ces prévisions que nous sommes arrivés à une superficie d'une centaine de mètres carrés, à 25 piastres le mètre, soit 2.500 piastres, chiffre du crédit qui vous est demandé.

Mais si l'on veut réduire à un strict minimum le nombre des animaux dont on a besoin, nous pouvons suffire à leur logement avec 70 mètres de superficie bâtie, entraînant une dépense de 1.700 piastres.

Avec les 500 piastres que voudrait nous allouer la commission, c'est à peine si nous pourrions abriter deux chevaux et une voiture ; il nous serait donc impossible de satisfaire aux besoins du jardin botanique.

M. PÂRIS. — Je crois, Messieurs, qu'il vaut mieux ne rien voter du tout que d'inscrire au budget un crédit de 500 piastres. Si l'on peut, comme le dit M. le chef du Service des bâtiments civils, ramener à 1,700 piastres le crédit demandé, ce sera un minimum satisfaisant.

Quant à une construction provisoire de 500 piastres, comme il y faudrait faire tous les ans pour 2 ou 300 piastres de réparations, elle finirait par revenir beaucoup plus cher que si nous adoptions dès maintenant le crédit nécessaire à une installation définitive.

En résumé, il faut ou supprimer tout crédit et se contenter d'entretenir ce qui existe ou voter 1.700 piastres, chiffre minimum demandé par le service technique.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — La question est de savoir si l'on tient à reconstruire le bâtiment tel qu'il existe actuellement avec sa distribution de huit stalles ou bien si l'on ne veut faire que le strict nécessaire avec quatre stalles. Dans le premier cas, il faut un crédit de2.500piastres ; dans l'autre, 1.700 piastres suffisent. Je prie M. le président de poser la question de façon précise afin que nous sachions exactement ce qu'a entendu faire la Commission en réduisant à 500 piastres le crédit demandé par l'Administration.

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission avait pensé que le Service des Travaux publics pourrait agir à l'exemple des propriétaires. Si un simple particulier dépensait 2.500 piastres pour une écurie, sa maison d'habitation pour quatre personnes reviendrait à 25 ou 30.000 piastres.

M. DU CROUZET. — La Commission n'a eu aucun renseignement à ce sujet ni aucune explication. Elle ignorait qu'il pût y avoir à loger des chevaux de passage. Du moment que plusieurs boxes supplémentaires sont nécessaires, la dépense devient naturellement plus forte. Pour deux chevaux et une voiture, un crédit de 500 piastres nous avait paru suffisant.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Il y a actuellement quatre stalles occupées par deux chevaux et deux mulets. Si, dans le nouveau bâtiment, vous ne faites que ces quatre stalles, il deviendra impossible, si d'autres animaux étaient mis en pension au jardin botanique, de leur assurer le logement.

M. DU CROUZET. — Il est évident que s'il faut prévoir des stalles supplémentaires et tout ce qui s'ensuit, la question se pose forcément sous un autre jour. Nous avons, je le

répète, manqué de renseignements à cet égard et nous avons estimé que pour la reconstruction d'une écurie devant contenir au maximum deux animaux et une voiture, le crédit que nous proposions suffisait amplement, les vieux matériaux pouvant très bien être utilisés. Mais du moment que la nécessité de dépenses supplémentaires est reconnue, je ne m'oppose plus à une augmentation du crédit.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Il s'agit de savoir si l'on veut des écuries à sept ou à quatre stalles.

M. LE PRÉSIDENT. — La commission a pensé qu'un propriétaire qui ferait construire des écuries pour huit chevaux ne consacrerait pas à cette construction une somme aussi élevée.

M. HOLBÉ. — Les Travaux publics, on le sait, ne construisent pas à bon marché.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Un propriétaire qui possède huit chevaux peut certainement mettre 25.000 piastres à sa maison d'habitation.

M. HOLBÉ. — Le cas n'est pas fréquent, Monsieur le Gouverneur.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Il est rare également de posséder huit chevaux.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Josserand a fait élever une écurie pour vingt huit juments : elle ne lui a coûté que 3.000 piastres.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Elle était couverte en paillote, sans doute ?

M. DEJEAN DE LA BÂTIE. — Non pas ; l'écurie était couverte en tuiles et très bien conditionnée.

M. LE CHEF DU SERVICE DES BATIMENTS CIVILS. — Cette construction date de longtemps déjà ; depuis lors, les matériaux et la main-d'œuvre ont augmenté. Il faut calculer aujourd'hui sur une base de 25 piastres le mètre carré. Nous édifierons un bâtiment en briques ; car il ne faudrait pas nuire à l'aspect du Jardin botanique, qui est superbe d'ensemble, en y élevant des bâtiments qui seraient de nature à le modifier en mal aux yeux des promeneurs. Il faut, au contraire, donner à l'édifice un cachet coquet, de maison bien tenue.

Nous sommes en présence d'une différence de 800 piastres pour avoir trois stalles supplémentaires qu'il est, je crois, utile de prévoir.

On pourrait à la rigueur se restreindre aux quatre bêtes existantes ; mais il peut très bien se faire qu'on ait besoin d'un cheval de plus.

Le Directeur du Jardin botanique a de fréquentes tournées à faire, soit en ville où il est demandé de divers côtés, soit dans ses postes d'essais, situés aux environs, à des distances plus ou moins grandes de la ville.

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission veut-elle se rallier aux propositions de M. le chef du Service des Bâtiments civils et accepter le crédit de 1.700 piastres ?

M. DU CROUZET. — En présence des explications qui viennent de nous être données, je trouve que le chiffre de sept stalles serait exagéré ; mais puisque le service technique estime à 1.700 piastres le minimum nécessaire pour quatre stalles, nous pourrions porter le crédit à 2.000 piastres et prévoir une stalle de plus.

M. DEJEAN DE LA BÂTIE. — Je demande le renvoi à l'année prochaine de l'inscription du crédit. Nous serons peut-être tous d'accord à cette époque.

M. LE PRÉSIDENT. — Le bâtiment actuel peut-il encore durer un an ?

M. LE CHEF DU SERVICE DES BATIMENTS CIVILS. — Voilà déjà plus de deux ans qu'on retarde son remplacement.

M. DEJEAN DE LA BÂTIE. — Faites comme les propriétaires. En pareil cas, ils bouchent les trous et attendent un an ou même plus.

M. LE CHEF DU SERVICE DES BATIMENTS CIVILS. — Ces écuries sont dans un état pitoyable ; ce sont de véritables ruines. Je crois qu'il est vraiment utile de faire dès cette année ce travail que je vois figurer au projet de budget depuis trois ans. Nous faisons, bien en pure perte, des réparations continuelles sur cette vieille masure.

M. LE PRÉSIDENT. — Maintenez-vous votre proposition de renvoi à l'année prochaine, Monsieur Dejean de la Bâtie ?

M. DEJEAN DE LA BÂTIE. — Oui, Monsieur le président.

M. THUAN. — Je désirerais savoir si vraiment les écuries actuelles tombent en ruine.

M. LE PRÉSIDENT.—Non, mais elles sont en très mauvais état, À la rigueur elles pourraient tenir encore un an.

Je mets aux voix la proposition de M. Dejean de la Bâtie : Ajournement à l'année prochaine de la reconstruction des écuries du jardin botanique.

Ajournement repoussé à la majorité.

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission accepte-t-elle le crédit de1.700 piastres ?

M. DU CROUZET. — La Commission accepte le chiffre de 2.000 piastres pour cinq stalles.

M. GIGON-PAPIN. — Cinq stalles avec logement de saïs et remise.

M. LE CHEF DU SERVICE DES BATIMENTS CIVILS. — Parfaitement ; c'est bien ainsi que nous l'entendons et nous nous efforcerons de réaliser des économies sur ce crédit.

M. LE PRÉSIDENT. —Je mets aux voix les nouvelles conclusions de la commission : crédit de 2.000 piastres pour une écurie comprenant 5 stalles avec remise et logement de saïs.

Adopté.

———————————

NOMINATION.

(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 7 février 1901, p. 218)

Par arrêté du Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, en date du 31 janvier 1901, rendu sur la proposition du directeur de l'agriculture en Cochinchine :

Le sieur Nguyên-tuong-Du est nommé grainetier à la direction de l'agriculture (jardin botanique), à la solde annuelle de 300 piastres.

———————————

INFORMATIONS

———————

ORDRES COLONIAUX

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1901)

Ont été promus :

DRAGON DE L'ANNAM

Grade de chevalier

Lemarié (Charles-Georges), directeur de l'agriculture et du Jardin botanique en Indo-Chine.

———————

EN FLANANT…

———————

Au Jardin botanique de Saïgon

(*L'Impartial*, 16 octobre 1920, p. 4, col. 3)

J'avais toujours pensé, je pensais encore, qu'un jardin public, jardin botanique par exemple, était un lieu de promenade de tout repos et où la sécurité et la tranquillité étaient absolues. Or, je suis bien désabusé, car, en flânant... l'autre jour dans le jardin

botanique, je suivais une allée en me livrant à mes pensers lorsque, tout à coup, je fus tiré de ma rêverie par un violent coup de klaxon, lancé par la chauffeur d'une automobile qui arrivait derrière moi à la vitesse d'un véritable bolide.

Je n'eus que tout juste le temps de faire un saut dans la pelouse qui se trouvait à ma droite.

Le danger passé, je repris ma place sur le côté droit de l'allée et je continuai ma promenade dans la direction de l'arroyo de l'Avalanche. Il n'y avait pas deux minutes que j'avais repris ma marche que, tout à coup... (voir plus haut).

Le danger passé... (voir plus haut).

En résumé, dans une promenade d'une heure environ, j'ai failli être écrasé plus de vingt fois dans le jardin botanique.

Je pense que la circulation automobile devrait être interdite dans les lieux de promenade publics et je suis certain que toute la population demandera comme moi que les automobiles fassent le tour du jardin botanique pour aller rejoindre le deuxième pont le l'Avalanche ou, en revenant de Giadinh pour regagner Saïgon. Car, alors, ce n'est plus une promenade qui puisse vous délasser un peu le cerveau après une journée de travail si, à chaque instant, il faut avoir les sens de l'ouïe et de la vue attentionnés à l'arrivée trop brusque des automobilistes toujours pressés, même lorsqu'ils n'ont rien à faire !

AUTRE SUJET : Puisque je suis arrivé à parler du Jardin botanique, je voudrais dire un mot au sujet de notre pauvre « Toby », notre seul et unique éléphant. Mon Dieu qu'il est usé et repoussant. Ne pourrait-on pas le remplacer par un plus jeune et plus pimpant ? On ne croirait pas que nous sommes voisins des pays où les éléphants poussent comme des champignons ? Que doivent penser les étrangers en voyant ce pauvre « Toby » si misérable dans une colonie si riche et si florissante ?

Je suis sûr que les jardins zoologiques et d'acclimatation des grandes villes d'Europe sont mieux approvisionnés d'animaux exotiques que nous qui sommes près d'eux. On dit que l'habitude est une seconde nature !... À force de voir Toby, on s'y habitue !..

INSPECTOR.

———————————

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1923, p. 2, col. 3)

— L'aigrette tend à disparaître en Indo-Chine où, autrefois, on la trouvait en abondance et des arrêtés en ont interdit la la chasse. Le gouverneur Cognacq, en prenant le gouvernement de la Cochinchine, a fait don au Jardin botanique de Saïgon de 70 aigrettes qu'il était parvenu à domestiquer à Hanoï. Ces aigrettes, vivant en volière, se reproduisent très aisément et ont des plumes aussi belles que si elles vivaient à l'état sauvage : les frais d'entretien sont minimes et seraient nuls pour les paysans qui installeraient leur volière sur une rivière qui dispenserait aux aigrettes leur nourriture habituelle. Chaque aigrette donne de 120 à 150 plumes par an ; les profits seraient donc très élevés. L'autruche a fait la fortune du Cap, l'aigrette fera-t-elle celle de la Cochinchine ?

———————————

Saïgon
Réunion du Syndicat d'initiative
(*L'Écho annamite*, 11 février 1924)

.....

c) Jardin botanique. — Un vœu a été émis au Conseil colonial pour que la partie aujourd'hui réservée aux piétons du jardin botanique soit ouverte à la circulation des automobiles ; le président demande l'avis du Comité sur l'opportunité de cette mesure.

M. Marquis [du *Réveil saïgonnais*] dit qu'il serait regrettable de ne pas continuer à réserver aux enfants le seul jardin où ils ne courent à l'heure actuelle aucun danger ; M. Emon déclare qu'il ne voit pas la nécessité pour les automobilistes de faire un crochet par le jardin botanique qui n'aurait rien à gagner de leur passage ; MM. Loye et Berquet se rallient aux avis précédemment exprimés ; M. Vigroux en tant qu'hôtelier affirme que le jardin botanique constitue une des plus belles attractions de Saïgon et déclare que sa fermeture [à la circulation automobile] ne constitue une gêne pour personne ; M. [Henri] Blaquière résume les avis émis et déclare qu'à son sens, non seulement on ne doit pas ouvrir le jardin [à la circulation automobile], mais qu'il devrait être muni d'un garage de bicyclettes et d'un chalet de nécessité pour être complètement organisé ; au surplus, les 4 ou 5 hectares du jardin botanique sont le seul coin paisible de la ville et les automobilistes qui y passeraient même au ralenti n'auraient pas le temps de l'admirer.

M. [Georges] Mignon prend alors la parole et expose au Comité qu'à son avis, le jardin botanique doit être rouvert et le tour d'inspection reconstitué comme autrefois. On lui fait remarquer qu'autrefois, le boulevard Norodom constituait un cul-de-sac, ce qui n'est plus aujourd'hui ; M. Mignon maintient sa façon de voir.

Le président met aux voix la motion suivante :

Le comité du Syndicat d'initiative de l'Indochine, après avoir examiné la question de l'ouverture du jardin botanique aux automobilistes, manifeste le désir que le *statu quo* soit conservé et que l'installation d'un garage de bicyclettes et d'un chalet de nécessité viennent compléter l'organisation de ce jardin dont l'aspect et la tenue actuelle font l'admiration des touristes et méritent les plus grands éloges au personnel chargé de l'entretien.

Cette motion est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de M. Mignon.

———————————

Les insuffisances du Jardin botanique de Saïgon
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 novembre 1924)

Le Jardin botanique de Saïgon est moins un Jardin botanique et zoologique digne de ce nom qu'une ébauche de jardin. Certes, il est fort joli de la sorte, mais on ne peut nier qu'il fasse piètre figure à côté par exemple de l'immense jardin botanique de Colombo ou de l'incomparable : Zoological Garden du Caire.

Si nous disons que notre Jardin botanique ne soutient pas la comparaison avec ce que l'on voit ailleurs, c'est surtout pour montrer comment on pourrait l'agrandir et l'enrichir, comment on pourrait aisément en faire une merveille digne de cette Indochine dont la flore et la faune extraordinairement diverses font, il faut l'avouer, dans le petit parc, coincé entre l'arsenal, et le boulevard Norodom, une figuration bien réduite.

Tout d'abord, parlons de ce qui, plus encore que les plantes et les fleurs, est de nature à intéresser le public : les richesses zoologiques du jardin.

À part une assez belle collection de tigres, de panthères et de singes, la faune indochinoise est loin d'y être représentée complètement. Ce n'est pas une, mais dix volières qu'il faudrait pour rassembler les types extrêmement nombreux de la gent ailée indochinoise.

Quant à certaines espèces de mammifères, les bovidés par exemple, on n'a pas cru nécessaire d'en rassembler les types sauvages principaux.

Une lacune encore plus grave à combler est celle des reptiles. A part un gros serpent, les reptiles sont absents du jardin. On sait cependant combien sont nombreux sauriens et reptiles en ce pays, quelle multiplicité d'espèces on y rencontre. Un seul serpent, c'est vraiment dérisoire dans une collection scientifique.

D'ailleurs, il semble que l'on ait été préoccupé surtout de rassembler les types les plus connus, quelques exemplaires seulement de chaque groupe zoologique : quelques éléphants, quelques ours, quelques oiseaux, quelques fauves : et que jamais l'on n'ait songé à faire une collection qui présente au point de vue scientifique une valeur réelle par la détermination des espèces et par le nombre des types représentés.

Il est temps maintenant d'y songer. Or, fait exceptionnel en ce qui concerne l'Indochine, un jardin scientifique extrêmement complet pourrait en réalité coûter fort peu, car l'administration du jardin, si elle faisait l'élevage et la vente des fauves, réaliserait des affaires assez considérables pour diminuer sensiblement le coût d'entretien du jardin.

Il faudrait pour cela des cages vastes où les animaux se trouveraient dans les meilleures conditions d'habitat avec l'illusion de la liberté.

De toutes parts, dans les parcs zoologiques du monde entier, on demande à acheter des tigres, des éléphants, des panthères, des singes.

Si Saïgon faisait l'élevage et la vente des bêtes sauvages, les affaires réalisées permettraient l'organisation de collections zoologiques complètes, et l'aménagement d'un jardin superbe qui, à son tour, deviendrait source de profit : car les étrangers de passage le considéreraient comme une importante curiosité à voir et s'arrêteraient dans notre ville pour le visiter.

Pendant que nous en sommes sur le sujet de l'insuffisance de nos collections, notons une lacune de noire jardin : l'absence d'un vaste aquarium ou même de divers aquariums (eau douce et eau de mer) installé d'une manière moderne et permettant de grouper toute la faune — et même la flore de nos eaux fluviales et marines — faune merveilleusement riche et curieuse, de l'avis des spécialistes : aquariums qui présenteraient une valeur scientifique incomparable.

Résumé d'un article de M. G. MIGNON, dans l'*Impartial*.

N.D.L.R. — Nous sommes heureux de voir la question reprise par un confrère de Saïgon. On se souvient de la campagne menée dans le même but il y a deux ans par l'*Éveil économique* et de son retentissement en France. Les Saïgonnais ont une chance, qu'ils auraient tort de ne pas saisir, de réaliser ce projet d un marché aux dupes ', M.

le Gouverneur Cognacq aime les animaux, est lui-même un collectionneur amateur. Nul mieux que lui ne saura reconnaître l'intérêt de la question.

Un grand jardin zoologique organisé pour la vente des animaux tant aux jardins zoologiques qu'aux cirques et ménageries, et aussi pour la préparation d'animaux empaillés et de squelettes, serait une très belle attraction pour Saïgon : mais qu'on se rende bien compte que jamais l'administration ne pourra rien faire ni scientifiquement ni commercialement. Il faudrait que l'initiative soit prise par deux groupements, l'un scientifique, qui pourrait être la Société des Etudes indochinoise, et l'autre commercial, qui pourrait être fondé par le Syndicat d'initiative. L'administration n'interviendrait que pour fournir le terrain et les locaux, le personnel de garde et de police et une subvention, mais les règlements administratifs ne pourraient que rendre toute commercialisation impossible. Il faut absolument que la direction puisse acheter et vendre sans avoir recours aux rites et simagrées administratives.

Quant à Hanoï, où nous aurions voulu voir faire quelque chose aussi, son jardin zoologique est dans un état lamentable et s'achemine vers le néant.

———————————

Le jardin botanique de Saïgon
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 janvier 1925)

Il s'agrandit et s'embellit à vue d'œil. Depuis peu, une longue série de volières s'aligne en bordure du mur de l'Arsenal, depuis la porte d'entrée jusqu'auprès du coin où Toby, depuis des années, promène philosophiquement sa majesté éléphantine. Régulières et assez géométriques, ces nouvelles volières montrent, par ci par là, un « étage » ou quelque bastion avancé. Divisées en nombreux compartiments rationnellement établis, on trouve d'abord, dans chacun de ces derniers, une partie gazonnée avec arbrisseaux et petits rochers. Le fond, entièrement couvert, servira de refuge lors du mauvais temps. On y a installé aussi des perchoirs appropriés et des nids ad hoc à l'usage des futures mères de famille. Car un grillage à mailles très fines et, surtout, un sol bétonné ou cimenté empêcheront sans doute désormais, pour les couvées, les dangereuses visites des rats d'eau innombrables qui pullulent sur les bords de l'Avalanche.

À l'autre bout du jardin, près du boulevard Norodom, derrière les serres à fougères et à orchidées, la maison Lamorte vient de terminer un vaste édifice capable de loger des tribus entières de singes. Autour d'une rotonde centrale, surmontée d'un élégant dôme surbaissé, sont groupées d'autres cages du même type, mais moins grandes, et réservées éventuellement à l'usage de pensionnaires belliqueux ou délicats, pour lesquels un isolement s'impose.

Construit en fer et béton armé, ce remarquable édifice ne manquera pas d'attirer bientôt force visiteurs et curieux qui pourront désormais admirer de près, et à l'aise, l'adresse, les malices et les acrobaties de ceux que certains s'obstinent encore à considérer comme les vrais ancêtres directs de notre humanité.

Nos grands carnassiers n'ont pas été oubliés non plus. Les panthères, vraiment jadis trop à l'étroit, sont abritées maintenant, en différents points du jardin, dans des cages quasi individuelles dont on est en train d'orner les alentours immédiats. Quant aux tigres, leur ancienne habitation est en train de quadrupler d'étendue et ces ex-rois de la jungle pourront bientôt, sous les yeux des spectateurs, bondir aisément sans contrainte aucune.

Enfin, toujours près de Toby, la maison Brossard et Mopin* vient de commencer les travaux du pont devant relier le jardin actuel à l'annexe qui va être créée de l'autre côté de l'Avalanche et où seront vraisemblablement agencés, entre autres, paraît-il, de vastes espaces permettant aux grands animaux de vivre de façon à peu près normale sous les yeux du public. Ce pont sera établi en ciment armé. On avait bien pensé, tout d'abord, à un de ces ponts rustiques qui jettent une note si pittoresque dans les « parcs » et les « zoos » japonais. Mais ce projet a dû être abandonné, paraît-il, pour diverses raisons.

Avec tous ces embellissements, il est à souhaiter que ce joli coin de notre ville connaisse de plus en plus le succès. Il est assez pénible, pourtant, de constater que le Jardin botanique de Saïgon est, encore actuellement, beaucoup plus apprécié des étrangers que par les Saïgonnais eux-mêmes. Toby par exemple, et assez dernièrement, n'a t-il pas eu encore les honneurs d'une feuille de la grande presse américaine !

En tout cas, les innovations, que nous sommes particulièrement heureux de signaler aujourd'hui, ne seront pas, nous a-t-on dit, les dernières. D'autres projets très intéressants sont envisagés et prendront définitivement corps, sans doute l'année prochaine.

L'Impartial

Nouveau directeur

Jardin zoologique de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 9 mars 1925)

M. [André] Neveu*, préparateur de 5e classe de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, détaché des cadres métropolitains, est mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine pour assurer la direction du jardin zoologique de Saïgon;

———————————

Un voleur — Deux vols d'autos
(*L'Écho annamite*, 22 novembre 1926)

[…] M. Ong Tich*, entrepreneur chinois demeurant à Saïgon, avait garé sa jolie Citroën à 3 places, n° 5793, afin de visiter à son aise les pensionnaires du jardin botanique. […]

———————————

Le Conseil Colonial de Cochinchine a continué, hier, l'examen du projet de budget de 1927
(*L'Écho annamite*, 4 décembre 1926)

81.000 $ pour la création d'une direction autonome du jardin botanique de Saïgon.

———————————

Les embellissements de Saïgon

———————————

Les nouveaux aménagements du Jardin botanique
(*La Dépêche d'Indochine*, 18 juillet 1928, p. 2, col. 4-5)

Parmi les sites qui font l'ornement de notre ville et justifient sa réputation de beauté, le jardin botanique se place sans conteste au premier rang. Si l'on se rappelle en outre qu'il a pour première et principale fonction un but scientifique : la classification de la flore et de la faune indochinoises, on comprendra sans peine que cette institution ait été l'objet de la sollicitude des chefs locaux de la Colonie, et notamment de M. Blanchard de la Brosse, dont le goût artistique et la haute compétence ont donné une énergique impulsion à son développement.

Depuis deux ans environ, le Jardin botanique s'est agrandi des deux cotés du boulevard Norodom.

Tous les promeneurs, citadins ou passagers sont maintenant familiarisés avec le Temple du Souvenir et les gracieuses pergolas qui y conduisent. En face de ce monument se construit actuellement le musée, qui aura pour attenant un beau jardin où des pergolas de même style donnent déjà la réplique à celles du temple annamite.

Pour assurer la continuité des vues et de l'exécution de ces embellissements, il était nécessaire d'élaborer un plan directeur. C'est en vue de fixer un programme bien défini des travaux qui doivent s'étendre sur plusieurs exercices que fut décidée la constitution d'une commission spécialement chargée de le déterminer. Présidée par M. de Tastes [1], inspecteur des affaires politiques et administratives, elle comptait parmi ses membres

[1] Henry de Tastes (1883-1940) : diplômé de l'École coloniale, il effectue toute sa carrière dans les services civils (1906-1940), sauf un intermède comme directeur de la Compagnie foncière d'Indochine à Saïgon (1928-1934). Voir encadré.

M. Neveu, directeur du Jardin botanique de Saïgon, M. Robin, directeur des Services agricoles, M. Capelle, architecte des Bâtiments civils, M. Rouelle, maire de Saïgon, et nombreuses personnalités françaises et annamites.

En effet, la superficie du Jardin botanique, qui, en 1925, était de 13 hectares environ, est passée actuellement à près de vingt-neuf hectares, dont dix sur la rive gauche de l'arroyo de l'Avalanche. Ces derniers seront aménagés en jardin anglais, avec de larges avenues plantées d'arbres à fleurs dont l'ensemble composera de larges perspectives. Les pelouses, de grande dimension, seront ornées chacune de plantes appartenant à une famille végétale, dont l'étude sera ainsi facilitée et, mêlant l'utile à l'agréable, justifiera le vers du poète latin :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci [2].

Le lac, déjà creusé, recevra des oiseaux et des plantes aquatiques qui compléteront harmonieusement le décor. Les Services annexes et dépendances seront groupés dans ce coin, qui sera également pourvu d'un château d'eau et d'un puits. Le beau parc à l'anglaise ainsi dessiné formera, avec ses larges boulingrins, ses vallonnements discrets, un contraste charmant avec le jardin français qui entoure le Temple annamite et la partie où se trouvent les cages des animaux.

Sous la conduite du distingué directeur du Service vétérinaire, M. Le Louët, qui remplace pour l'instant M. Neveu, le directeur du Jardin botanique, en congé, nous visitons ensuite les travaux en cours sur le côté droit du boulevard Norodom et nous pouvons ainsi nous rendre compte de leur importance et des embellissements projetés.

Tout d'abord, le musée archéologique, en cours d'achèvement, sera entouré d'un jardin à la française, dans lequel seront mises en valeur d'intéressantes pièces archéologiques. Une grille, magnifique réplique de la grille actuelle du palais du gouverneur général, en fermera l'entrée principale. Tout près de là, se trouve l'arboretum fruitier où M. Rabier nous montre, avec un légitime orgueil, les différentes greffes qu'il réussit à merveille, etc. Cet arboretum, moins en ce qui concerne les jeunes plants, sera transféré aux Services agricoles, et sa superficie, qui est environ d'un hectare et demi, sera consacrée à une réserve florale, où l'on cultivera les plantes qui garniront à tour de rôle les bordures et les corbeilles du jardin.

Un peu plus loin s'élèvera le Pavillon tonkinois, acheté par l'Administration à la dernière foire de Saïgon et dont la destination primitive était d'abriter des collections ornithologiques ou autres. Mais, étant donné qu'il est trop largement ouvert, et assez petit, il servira simplement d'abri aux promeneurs.

Une vaste cage pour les panthères sera édifiée à proximité : puis, par une allée qui suit la rue Chasseloup-Laubat prolongée, nous contournons le nouveau parc aux cerfs, ou les gracieuses bêtes s'ébattent désormais à leur aise dans l'herbe haute et sous les grands arbres, avec l'illusion de la liberté. Indiquons en passant aux amateurs de curiosités naturelles un spectacle des plus piquants qui se donne gratis tous les matins et tous les soirs à 6 heures et à 18 heures. C'est le ballet des grues... antigones qui se livrent ainsi tous les jours à leurs passe-temps favori. Elle sont cinq : l'une se place au centre, les autres aux quatre coins et ce sont alors des révérences, des battements d'ailes et des en-avant-deux de l'effet le plus comique.

Ce transfert du parc aux cerfs amène, par contre-coup, la suppression de l'ancien parc, si étroit, qui se trouvait en bordure de l'allée longeant l'Arsenal. On en démolit les clôtures et les kiosques : sur l'emplacement ainsi libéré, s'étendra une vaste pelouse, légèrement vallonnée, dont les abords seront garnis d'arbre simulant une lisière de forêt. On aura ainsi, dès l'entrée de la rue d'Espagne, une vaste perspective qui amènera l'œil du visiteur jusqu'aux berges de l'arroyo.

2 Il a remporté tous les suffrages, celui qui a su mêler l'utile à l'agréable (Horace).

Nous nous enquérons ensuite de la destination de la série des nouvelles cages, dont la peinture au minium resplendit près de l'habitation de ce brave Toby. Elles doivent recevoir de petits mammifères, dont M. Le Louët a l'amabilité de nous montrer quelques spécimens : un chien sauvage, souple et gracieux, des martres, des rats de bambou, curieux rongeur qui se nourrit exclusivement de racines de ; bambou. Un bassin, au centre, est destiné aux loutres.

Seules, une aile et la partie centrale de ces cages ont été construites. Pour édifier l'aile gauche, il aurait fallu déloger maître Toby et lui aménager un parc au bord de l'arroyo, où il pourrait se baigner et s'ébattre plus à l'aise. Si les crédits actuels ne l'ont pas permis, il faut espérer que ce plan se réalisera néanmoins.

Nous entrons alors dans un petit édifice situé près de la cage de l'Éléphant et qui sert à la fois d'infirmerie vétérinaire et d'atelier de naturalisation. Tous les animaux du jardin zoologique qui viennent à mourir y sont préparés et servent ensuite à des échanges avec d'autres jardins ou musées.

Tout à côté, nous apercevons, renversé par l'orage de samedi dernier, le garage pour canot automobile construit par M. le colonel Sée.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de cette question du port automobile de l'arroyo de l'Avalanche. Il nous semble que cette innovation n'a pas eu l'heur de plaire à tous, du moins au Génie du Jardin botanique auquel, paraît-il, le personnel indigène de cette institution rend chaque année un hommage particulier sous forme d'une petite fête.

À la fin de cette promenade, trop rapide à notre gré, et que rendirent si intéressante les indications de notre aimable cicérone, nous passons à la graineterie, où sont gardées et étiquetées avec soin des semences de toutes sortes. Puis nous parlons un peu du statut actuel du jardin botanique, qui a obtenu sa complète autonomie depuis l'an dernier, et auquel le gouverneur de la Cochinchine a l'intention de conférer la personnalité civile, dès que son organisation aura été définitivement fixée. Il pourra ainsi recevoir des dons et legs et procéder plus largement encore à son entretien et à ses embellissements. Nous ne pouvons, en terminant, que souhaiter la prospérité à ce bel établissement, qui procure a tous les citadins le bienfait d'agréables promenades dans un décor de calme et de beauté tout en servant à des fins d'une utilité scientifique incontestable.

F. B.

———————

Dans l'administration
Témoignages de satisfaction
(*L'Écho annamite*, 29 décembre 1928)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine en date du 27 décembre 1928, un témoignage officiel de satisfaction est décerné à M. Anglès (Louis), ingénieur de 4e classe des Travaux d'agriculture, pour la compétence exceptionnelle dont il a fait preuve dans la conception des récents aménagements du Jardin botanique et zoologique de Saïgon et l'activité, le zèle et l'énergie qu'il a déployés dans la conduite minutieuse de ces importants travaux

———————

Dans l'administration
Témoignages de satisfaction
(*L'Écho annamite*, 29 décembre 1928)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine en date du 27 décembre 1928, un témoignage officiel de satisfaction est décerné à l'École pratique d'industrie*, pour les travaux remarquables qui ont été exécutés au Musée économique de la Cochinchine et au Jardin botanique de Saïgon par cet établissement.

———————

Notre Jardin botanique s'enrichit
(*L'Impartial*, 2 août 1929, p. 7, col. 5)

Au cours du mois de juillet 1929, le Jardin botanique et zoologique s'est enrichi des animaux suivants :

Un ours à miel, don de M. Balick [3], directeur de l'École d'Art de Biênhoà (don nº 150).

Un pangolin, envoyé par M. l'administrateur de Biênhoà.

Trois marabouts, don de M. l'administrateur, résident de France à Kratié, (don nº 151).

Une poule sultane, don de M. Le Rendu, directeur de l'Ecole française de Cholon, (don nº 152).

Une tortue d'eau, don de Mme Brochet, 48, rue d'Espagne, Saïgon, (don nº 149).

———————————

Notre Zoo… se meuble
(*La Dépêche d'Indochine*, 5 septembre 1929, p. 8, col. 5)

Au cours du mois d'août 1929, le Jardin botanique et zoologique s'est enrichi des animaux suivants :

Un lori (dit dormeur), don de M. Adolphe Kaemmerer*, Cie Biênhoà industrielle et forestière à Trang-Bôm (Biênhoà) — don nº 153.

Deux ours — don de M. Boucheron, Inspecteur de la Garde indigène à Banmethuot (Annam) et provenant du Laos don nº 155.

Un Hamadryas — né au Jardin.

Une jeune antilope — don de M. Bréda, résident de France à Nha-trang - don nº 158.

Un martin noir et un Cissa Hypoleuca — don de M. Celeron de Blainville, payeur à Taynonh — don nº 156.

Cinq tout jeunes cormorans - don de M. P. Kiet, Huissier à Soc-trang — don nº 157.

Deux paons - don de Mme Bourgoin, 186, rue Legrand de la Liraye, Saïgon - don nº 159.

———————————————

Pour le Jardin zoologique de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1930)

Le jardin zoologique vient de s'enrichir de :

4 sarcelles brunes, dons de M. Neveu, directeur du Jardin botanique et Zoologique de Saïgon.

1 dormeur, 1 iguane, dons de MM. les planteurs de l'exploitation de l'île de Phû-Quoc*.

[3] Robert Balick (1894-1977) : directeur de l'école d'art de Biênhoà.

1 dormeur, don de M. Gaultier chef du 1er Bureau du Gouvernement local, Saïgon.

1 python réticule (2 m. 40), don de M. Neveu, directeur du Jardin botanique et zoologique de Saïgon.

———————————

Notre jardin Botanique
(*L'Écho annamite*, 13 juin 1930)

M. Breton [Emmanuel-Julien-Edmond], conducteur de 3e classe de Travaux d'agriculture, est désigné pour remplir les fonctions d'assistant au jardin botanique et zoologique de Saïgon.

———————————

Au Jardin zoologique
(*Les Annales coloniales*, 26 août 1930)

Le mois dernier, le jardin botanique et zoologique s'est enrichi des animaux suivants : un Ours (jeune), don de Mme C. M. Howe ; une Pangolin, don de M. Duong van Kue ; une Guenon, don de Mlles Combes ; un blaireau, don de Mme Vve Arborati ; un hamadryas, naissance ; un héron Pourpre ; un spilornis, don de M. l'Administrateur Délégué à Honquan ; un bankhiva, éclosion ; une tortue de terre, don de M. Paul Lucien Tham.

———————————

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

M. Breton, douanier au Laos, a fait don au Jardin botanique de Saïgon d'un jeune gaur apprivoisé.

———————————

Nouveau directeur

Hommage à un botaniste d'origine réunionnaise du XIXe siècle
(*L'Écho annamite*, 28 novembre 1930)

Anglès, directeur du Jardin botanique et zoologique de Saïgon.

———————————

Au jardin zoologique de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 16 décembre 1930)

Au cours du mois d'octobre 1930, le jardin zoologique s'est enrichi des animaux suivants :

Trois agoutis, don anonyme ; un agouti, don de M. Fraissard*, ingénieur, 68, rue Lareynière, Saïgon ; don no 221, huit agoutis, saisis sur la voie publique et envoyés par le M. le Commissaire centrale de police de Cholon ; deux gibbons jeunes, envoi de M. le Commissaire du Gouvernement à Paksé ; un chat-tigre et un paradoxure, don de M. S.

M. Frey, 38, rue Duranton, Saïgon ; don nº 222, un macaque, don de M. Nguyên-van-Duoc, propriétaire à Bin-hoa-xa, Giadinh ; don nº 223, une poule sultane, don de M. Provot, Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport*, Saïgon ; don nº 220, un perroquet, achat ; un varan, don anonyme ; un python, envoi de M. l'Administrateur de Cantho.

Au Jardin zoologique de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 4 février 1931)

Le Jardin botanique et Zoologique s'est enrichi des animaux suivants : trois cobayes, naissance ; une chatte et deux souris, achat ; huit banbkivas, éclosion ; un canard annamite et un canard de Chine, don de M. Gaulthier, chef du premier Bureau du Gouvernement local ; une aigrette, don anonyme ; un marabout, un canard siamois et trois jabirus don de M. Reich*, ingénieur ; un python molure [?], envoi de M. l'Administrateur de Tayninh.

Jardin botanique et zoologique de Saïgon
(*La Dépêche d'Indochine,* 4 avril 1935, p. 3, col. 1)

Au cours du mois de mars 1935, le Jardin botanique et zoologique s'est enrichi des animaux suivants :

1 loutre, don de M. René Ponchont, garde principal des forêts ; 1 varan, don de Mme Gorsse, Douanes et Régies, Baria ; 1 pangolin, achat ; 2 perdrix et 6 perroquets, envoi du commissaire de police du 1er arrondissement, Saïgon ; 1 macaque, don anonyme ; 1 macaque, don de M. Huynh-van-Thom, 283, rue La-Grandière, Saïgon ; 20 calfats, achat ; 4 poules sultanes, envoi du commissaire de police du 1er arrondissement, Saïgon ; 2 perruches grises, achat ; 1 sanglier, don de M. [Marcel] Roché*, administrateur du Cap Saint-Jacques.

En deux mots
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1939)

Le jardin botanique et zoologique de Saïgon s'est enrichi de trois animaux : un semnopithèque, provenant d'un achat ; deux marabouts, présents de M. [Daniel] O'Connell*, domicilié à Thudâumôt.

UN VIEIL AMI

SAIT-ON
que notre zoo va avoir 83 ans ?

par Henri BONVICINI

(*L'Impartial*, 4 avril 1946, p. 1, col. 6-7, et p. 3, col. 6)

Face au gouvernement général, à l'autre extrémité du boulevard Norodom, s'appuyant sur l'arroyo de l'Avalanche, le jardin botanique et zoologique de Saïgon couvre une vingtaine d'hectares. Sa création fut décidée, par le contre-amiral de la Grandière, gouverneur et commandant en chef de la Cochinchine, le 10 juin 1863.

Il y aura donc bientôt 83 ans.

Louis Rodolphe GERMAIN, vétérinaire en second du corps expéditionnaire, fut chargé de la mission ingrate de défricher, de niveler le terrain qui était pauvre, en partie marécageux, couvert de broussailles et de touffes de bambous.

Ce fut lui également qui traça les premières allées. construisit les premières cages, aménagea les premières pépinières, lança les premières circulaires demandant à « toutes les bonnes volontés » d'envoyer au jardin un grand nombre d'espèces d'animaux.

Un an après sa prise de fonction, le jardin était peuplé de *paradoxurus*, coqs et poules sauvages, faisans, paons, tourterelles de Malacca, poules sultanes, cigognes, canards sauvages, tigres, panthères, cerfs, tortues, crocodiles, etc. Il faisait les délices des « Barnavaux » de l'époque qui ignoraient les « short » et les vestes à manches courtes, portant pantalons et dolmans qui donnaient chaud.

Le 29 mars 1865. Jean-Baptiste L. PIERRE, appelé spécialement de France, remplaça Germain envoyé en mission au Japon et aux îles de la Sonde. Au Japon, ce dernier expédia à Saïgon 900 espèces utiles.

PIERRE, qui était un originaire de la Réunion, avait emporté de son pays merveilleux, microcosme vivant de la végétation universelle, l'amour des plantes, caractéristique de sa race, et le goût passionne de la botanique.

Dès son arrivée à Saïgon, il consacra son activité inlassable — sa force au travail était légendaire — aux pépinières du jardin.

Il les organisa de façon remarquable et put livrer à la ville des milliers d'arbres destinés à ombrager nos parcs et nos avenues qui étaient en voie de complète transformation.

C'est encore PIERRE qui obtint, en mai 1869, que le jardin qui avait une superficie primitive de 12 hectares fut porté à 20 hectares.

D'ailleurs, faire l'historique du jardin botanique et zoologique de Saïgon, c'est rappeler l'œuvre entière de PIERRE « qui menait, écrivait M. Anglès, ancien directeur du Jardin, avec un égal bonheur dans la réussite, la production de plantes de voierie innombrables, l'introduction et l'acclimatation des plantes utiles qu'il demandait à tous les établissements scientifiques des régions chaudes du globe, et la prospection floristique minutieuse des provinces de la Basse-Cochinchine, du Cambodge et même d'une partie du Siam. »

C'est au cours de ces multiples déplacements qu'il constitua la collection d'échantillons, unique par l'abondance et la richesse, qui servit de base à la publication de sa « Flore forestière de la Cochinchine », monument qui le conduisit à la gloire scientifique la plus haute et la plus pure.

Ces déplacements, accomplis avec courage et opiniâtreté, au mépris des périls du climat et parfois de l'insécurité des régions traversées, il devait les évoquer un jour, le 9

août 1881 dans une lettre émouvante adressée à M. Le Myre de Villers, gouverneur de la Cochinchine :

« J'ai passé, écrivait-il, consécutivement 12 ans et 6 mois dans la colonie sans avoir pris un seul congé et sans avoir eu un seul jour d'hôpital. Il m'a fallu pour réunir mes collections 19 voyages, c'est-à-dire 5 années et 6 mois de voyages ».

Il groupa au jardin sur « une pelouse réservée à chaque famille » les spécimens des végétaux les plus typiques de la flore indigène, tandis qu'il multipliait et distribuait sans relâche les plantes exotiques qu'il avait acclimatées.

C'est à lui, sans conteste, que l'on doit l'importation de quasi toutes les espèces fruitières et ornementales qui meublent aujourd'hui, et si utilement, les vergers et les jardins d'agrément de la Cochinchine. »

Pour donner une idée des distributions des plantes faites au public, disons que, pendant le deuxième semestre de 1871, il fut livré 13.347 plantes d'espèces fruitières, ornementales ou de voiries .

C'est toujours PIERRE qui introduisit en Cochinchine l'hévéa « inscrit sous le nom de « Siphonia elastica », de l'hévéa de Para « Panicum melle Swarte» ; de la vanille « vanilla planifolia Andora », du caféier d'Arabie « Coffea arabica L. », de l'indigotier « l'Indigo fera tinctoria L. », importé du Bengale ».

Les Saïgonnais reconnaissants lui ont élevé une stèle au jardin et ont donné son nom à une des plus paisibles rues de la ville.

Le jardin botanique de Saïgon compte, à l'heure actuelle, 1.073 espèces de plantes et son zoo contient 887 hôtes nécessitant chaque année 20.000 kg de viande, 25.000 kg de poisses, 2.000 kg de crevettes et 600 kg de riz.

C'est encore au jardin que se trouvent deux chefs d'œuvre de l'architecte DELAVAL : Le « Temple du Souvenir Annamite », élevé à la mémoire des Annamites morts pour la France pendant la Grande Guerre, et le « Musée Blanchard de la Brosse ».

Des parterres à la française, avec des bassins, un pour les *Victoria regis* et des pergolas garnies d'une jolie collection des lianes, complétèrent heureusement l'ornementation de ces magnifiques édifices et de la partie haute du Jardin.

En des points judicieusement choisis pour préserver la beauté des sites, de nouvelles installations ont été édifiées : serres aux orchidées et aux fougères ; cages aux petits mammifères ; grande rotonde pour les singes ; parc aux herbivores d'environ deux hectares où s'ébattent en parfaite santé et dans l'illusion d'une liberté relative, à l'ombre des arbres et aux bords verdoyants d'un ruisseau, des cerfs, des axis, des antilopes chèvres, des grues antigones, des paons spicifères.

Le jardin botanique de Saïgon n'est point, comme l'on peut penser, un organisme purement local. Il est connu. Il avait, avant guerre, des relations régulières avec les principaux jardins botaniques des cinq parties du monde.

Il était en correspondance avec 125 établissements scientifiques en France et à l'étranger.

En une seule année, il expédiait 27 kg 500 de graines, appartenant à 543 espèces végétales, tandis qu'il recevait d'outre-mer des graines de 524 autres espèces.

Il publiait chaque année un « Delectus seminum [4] » qu'il adressait à de très nombreux professeurs, savants et techniciens.

Dans sa bibliothèque, il y a 800 volumes choisis parmi les meilleurs de la littérature floristique et faunistique française, anglaise, allemande, américaine, japonaise.

La population saïgonnaise, qui sait apprécier son « jardin », et le public cosmopolite qui ne manque jamais de le visiter durant l'escale des paquebots, se doutent-ils qu'il a acquis depuis longtemps le titre d'établissement scientifique ?

[4] Catalogue publié par un jardin botanique qui recense les graines et le matériel végétal disponibles pour échange avec d'autres jardins.

Que botanistes et zoologistes, techniciens et chercheurs de passage trouvent dans ses beautés naturelles, ses collections de plantes et d'animaux, un champ d'études extrêmement intéressant et varié ?

Et le 10 juin prochain, il aura 83 ans.

C'est un vieux jardin que la sollicitude de ceux qui sont commis à son entretien rajeunissent chaque jour pour notre plaisir. Son cadre unique, ses géants du règne végétal, plusieurs fois séculaires, au port tourmenté, aux branches couvertes d'épiphytes ; ses parterres fleuries; ses monuments splendides ; la magnificence de ses perspectives ; ses pelouses à l'herbe tendre ; tout cet ensemble fait qu'il reste le lieu de prédilection des promeneurs, des amoureux et des chercheurs.

H. B.
